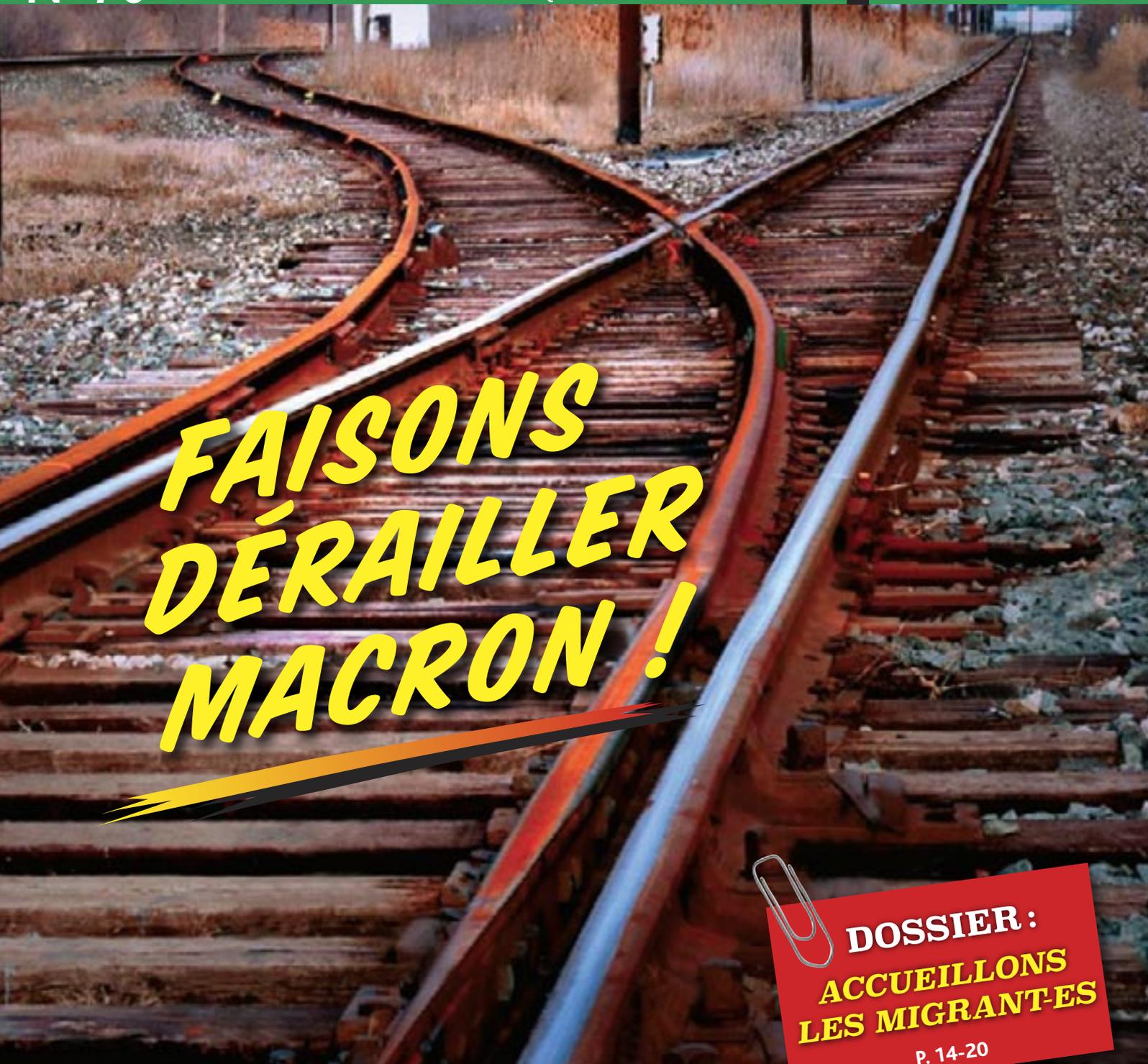


l'école

N° 70

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

émancipée



**FAISONS
DÉRAILLER
MACRON !**



DOSSIER :
**ACCUEILLONS
LES MIGRANTES**

P. 14-20

- **ParcourSup, simple information ou tri social ?** P. 8-9
- **La Chine, puissance mondiale** P. 24-25
- **Il y a 50 ans, le joli mois de Mai 68** P. 28-29

Soutien à nos collègues attaqué-es par l'extrême-droite



PHOTOS : D. R.
Laurence de Cock et Mathilde Larrère, le duo des Détricotées.

Les attaques de toutes natures contre des militant-es se multiplient.

Les enseignant-es ne sont pas épargné-es, visé-es par la chasse aux sorcières contre les « pédagogistes » qui seraient responsables du déclin supposé de l'école. L'objectif étant de ringardiser l'école publique, le travail enseignant, et la perspective de démocratisation et d'émancipation portée par la pédagogie. Les sciences de l'éducation, la sociologie de l'éducation sont particulièrement visées par les stratégies de discrédit, dans le contexte de la promotion à marche forcée par Blanquer des sacro-saintes neurosciences. Certaines voix de l'extrême-droite vont jusqu'à imputer aux « pédagogistes » les violences en milieu scolaire.

Parallèlement, les militant-es qui dénoncent le racisme et en décortiquent les mécanismes sont facilement suspecté-es de communautarisme,

de ceux qui n'entrent pas dans leur schéma du choc de civilisations, qui refusent de hurler avec les loups notamment contre les Musulman-es.

En conséquence, l'éducation anti-raciste, qui était une évidence dans les années 80, ou l'éducation à l'égalité filles-garçons (sans parler de la lutte contre les LGBTphobies !) sont aujourd'hui taxées de détournement idéologique de l'école. Les réactionnaires sont toujours à l'offensive pour tenter de limiter l'école à la stricte instruction, dans la lignée du discours que l'extrême-droite tient sur l'école depuis le XIX^e siècle.

Au croisement des deux, les noms de notre camarade Laurence de Cock et de ses collègues co-auteur-es d'un manuel d'EMC ont récemment été jetés à la vindicte publique par Riposte Laïque, qui appelait à leur lynchage sur les réseaux sociaux afin d'obtenir leur

d'islamisme, de « racisme anti-blanc » ! La facho-sphère se déchaîne sur le net, des éditocrates vocifèrent leur islamophobie, leur sexisme, et aboient à longueur d'antenne contre le système et le politiquement correct qui les empêcheraient de s'exprimer ! Elles/ils revendiquent la liberté d'expression pour mieux imposer leurs idées rances, et déversent leur haine à l'encontre

renvoi de l'Éducation nationale ! Il faut dire aussi que Laurence forme avec Mathilde Larrère le duo des Détricotées, qui a par exemple mis en ligne une vidéo pour rétablir la vérité du contexte de la bataille de Poitiers, ô combien récupérée par l'extrême droite, afin de déconstruire ce qui relève du « roman national ». Comme l'écrit fort justement le SNESUP-FSU, « l'analyse critique des programmes d'enseignement et des manuels scolaires est inséparable de la liberté de la recherche et de la liberté pédagogique. »

Œuvrer à l'émancipation des jeunes, former l'esprit critique, être libre de ses choix pédagogiques, lutter contre les racismes et l'extrême-droite sont autant de combats dont l'École Émancipée est depuis toujours partie prenante. Et nous serons toujours aux côtés de celles et ceux qui font les mêmes choix. L'École Émancipée renouvelle son soutien à Laurence De Cock, et à tou-tes les militant-es qui subissent ce genre d'attaques. ●

CÉCILE ROPITEAUX



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Judith FOUILLARD, Véronique PONVERT, Cécile ROPITEAUX, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO

IMPRESSION : RIVATON ET COMPAGNIE

177 Allée des Érables, 93420 Villepinte

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} mai 2018.

Le n° 69 de la revue de janvier février 2018 a été tiré à 1100 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE : D. R.



ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- » ABONNEMENT INDIVIDUEL ET STRUCTURE SYNDICALE : 33 EUROS.
- » ABONNEMENT TARIF RÉDUIT (REVENUS INFÉRIEURS À 1500 EUROS) : 22 EUROS.
- » ABONNEMENT DE SOUTIEN : 55 EUROS OU PLUS...
- » ABONNEMENTS MULTIPLES : AJOUTER 11 EUROS PAR EXEMPLAIRE SUPPLÉMENTAIRE.

JE M'ABONNE POUR :

- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2 LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE :VILLE :

E-MAIL :



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- » PAR CARTE BLEUE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE
- » PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE : L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE C/O YVES CASSUTO, 25, RUE DE LA SOURCE 54000 NANCY

OU DÈS MAINTENANT PAR RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE !

SOMMAIRE

p. 2 : Soutien à nos collègues attaqué-es par l'extrême-droite

p. 3 : Édito

SOCIÉTÉ

p. 4 et 5 : La vérité sur la réforme de l'assurance chômage

SYNDICALISME

p. 6 et 7 : La presse syndicale : communication et mobilisation...

ÉDUCATION

p. 8 et 9 : Parcoursup : simple information ou tri social ?

p. 10 : Pac-Man passe le bac

p. 11 : Maternelle : des Assises à haut risque

p. 12 et 13 : Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté

DOSSIER : p. 14 à 20

Accueillons les migrant-es



FÉMINISME

p. 21 : 8 mars : Grève Internationale des Femmes

p. 22 et 23 : L'égalité : une réalité à inventer

INTERNATIONAL

p. 24 et 25 : La Chine, puissance mondiale Choses vues et sues.

p. 26 et 27 : L'autre visage de l'Argentine

HISTOIRE

p. 28 et 29 : Il y a 50 ans : le joli mois de Mai

CULTURE

p. 30 : Cruel crépuscule de la peine de mort

p. 31 : Mémoires : Sydney Bechet ; Bobby Jaspar Immortelle Antigone

p. 32 : Ne dites plus Areva

Nous sommes toutes et tous des cheminot-es !

Une fenêtre sociale est ouverte autour du 22 mars : manif de retraité-es le 15, celles très massives du 22 et la grève qui s'enclenche chez les cheminot-es... Mais aussi dans les EPHAD, à Carrefour, à Air France...

Les salarié-es montrent leur volonté de ne pas accepter le monde que leur promet Macron, un monde où tout favorise le privé au détriment des services publics.

Avec le Président des très riches et reprenant l'antienne de Thatcher (« *There is no alternative* »), c'est une offensive libérale tous terrains qui vise à saturer le paysage en provoquant la sidération et l'acceptation. Elle défait, progressivement mais inexorablement, l'État social mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elle détruit les services publics, jugés inefficaces et ruineux. Les présentant comme des « privilèges », elle fait disparaître les droits acquis au travail, à la santé, à la retraite. Elle s'attaque aux effectifs jugés pléthorique et dispendieux de certains ministères (pas tous !). Elle prétend faire la guerre au chômage en faisant la guerre aux chômeurs/euses. Elle veut marchandiser encore plus le secteur de la santé en prenant prétexte du « trou de la Sécu ». Elle creuse les inégalités d'un système scolaire en renforçant la sélection ségrégative.

Dans le même temps, les cadeaux aux riches s'accumulent avec notamment la baisse de 3,2 milliards de l'ISF et le « remboursement » de 400 millions d'euros aux 1000 premiers contributeurs de l'ISF ! Le budget de la Défense n'est pas impacté par les économies drastiques puisqu'il doit atteindre 295 milliards d'euros sur la période 2019/2025.

Malheureux, les riches de la planète ? Partout, ils se portent pourtant à merveille. En 2018, ils sont 2208 milliardaires totalisant 9,10 trilliards de dollars. Parmi ceux-ci, nous avons maintenant Bernard Arnault qui est la 4^{ème} fortune mondiale avec 72 milliards d'euros (+74 % par rapport à l'année précédente). Et les entreprises du CAC 40 qui font 94 milliards de bénéfice sur l'année 2017... Mais ils en veulent plus et il faut leur en donner plus ! Tout ce petit monde s'est réuni à Davos en janvier lors de leur séminaire annuel, en compagnie des chefs d'états qui viennent écouter leurs doléances. Signe des temps, la Chine y occupe maintenant une grande place au côté des « anciens » : USA et UE. La Russie n'est plus là car elle organise son propre séminaire de riches à Saint Petersburg en mai.

Hasard que les trois grandes puissances mondiales (USA, Russie, Chine) soient dirigées par des personnalités autoritaires ou dictatoriales au profil nationaliste (Trump, Poutine, Xi Lin Ping) ? Ultra libéralisme et autoritarisme font bon ménage. Et ils usent d'un cynisme des plus absolus pour défendre au mieux leurs intérêts contre les peuples.

Eux, les puissants, veulent encore plus changer le système pour asseoir toujours mieux leurs privilèges. Nous, nous voulons changer les règles qu'ils ont élaborées afin de promouvoir une société d'égalité, de justice sociale et environnementale.

Le printemps revenu nous offre la possibilité, 50 années après le « joli mois de Mai », de passer à l'offensive. La lutte des cheminot-es est emblématique de ce combat de société. Soyons avec eux dans l'action ! ●

LAURENT ZAPPI

La vérité sur la réforme de l'ass

Le candidat Macron à la présidentielle a promis que « l'assurance chômage universelle couvrira tous les actifs – salariés, artisans, commerçants indépendants, entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs – et facilitera les transitions d'un statut à un autre. (...) Nous ouvrirons également les droits à l'assurance chômage aux salariés qui démissionnent. Tous les cinq ans, chacun y aura droit pour changer d'activité et développer son propre projet professionnel. La contrepartie de ces droits nouveaux sera un contrôle accru de la recherche d'emploi, pour lequel les moyens de Pôle Emploi seront renforcés et les sanctions rendues justes et crédibles ».

L' Accord National Interprofessionnel (ANI) du 22 février 2018 relatif à la réforme de l'assurance chômage et signé par tous les syndicats (CFDT-CGC-FO-CFTC-Patronat) sauf la CGT, n'est que la traduction du rapport de force imposé par Macron aux partenaires sociaux. En toile de fond de cette négociation planait la menace d'une étatisation de l'assurance chômage si les partenaires sociaux ne répondaient pas à la commande gouvernementale. Au final, cela s'est traduit par un accord faussement empreint de progrès sociaux, bourré de communication, et surtout marqué par une orientation négative pour le Service Public de l'Emploi et coercitive envers les chômeurs.

Gouvernance et financement de l'assurance chômage

Le débat portant sur l'articulation entre Assurance, Solidarité et Assistance dans la prise en charge des chômeurs, et par ricochet la gouvernance du régime (Etat ou partenaires sociaux), n'a encore une fois pas eu lieu. Pourtant, il y a urgence à créer une véritable Sécurité Sociale Professionnelle car la réalité nous « mordille la nuque » : sur 6,6 millions de chômeur-euses, seuls 41,89 % d'entre elles et eux perçoivent une allocation chômage (de 1 159 brut en moyenne).

Devant cette situation trois mesures prioritaires auraient dû être prises pour redonner du souffle à un dispositif qu'il faut repenser :

➔ La première porte sur le financement de l'assurance chômage : toutes les sommes collectées par le régime doivent être exclusivement réservées à l'indemnisation correcte des chômeur-euses. L'objectif est simple : indemniser plus et/ou



mieux les chômeurs. De fait, l'UNEDIC ne doit plus financer 75 % du budget de Pôle emploi (l'État devrait lui même financer cet établissement public administratif).

➔ Les organisations de chômeur-euses doivent être obligatoirement consultées sur tout projet les concernant.

➔ La FSU, Solidaires et l'UNSA devraient siéger à l'UNEDIC.

Plutôt que de débattre du fond, les partenaires sociaux se sont donc attachés à répondre à l'injonction gouvernementale pour sauver leur pré carré dans le paritarisme. Ils y sont en partie arrivés sur le champ de l'assurance chômage. Mais à quel prix ? Car, à y regarder de plus près, les annonces sur les démissionnaires et les indépendant-es ne sont que de la poudre de perlimpinpin.

Des annonces en trompe-l'œil

Moins d'un an après l'élection présidentielle, il semble que la promesse d'une assurance chômage universelle soit intenable en raison de son coût. En effet, selon les estimations, la dépense pour l'indemnisation des démissionnaires serait de 8 à 14 milliards et de 3

milliards pour les indépendant-es. L'UNEDIC est actuellement en déficit. Selon ses estimations, les comptes seront équilibrés d'ici 2019. Sauf que ces mesures coûtent très cher. Aussi, pour ne pas avoir l'air de se dédire totalement, la ministre du Travail a forcé la main des partenaires sociaux qui ont réduit les promesses *a minima*.

Concernant les démissions, les exigences sont telles que le nombre de bénéficiaires est finalement évalué à 35 000 personnes par an (soit 3 % du nombre annuel de démissionnaires) ! En effet, il faudra avoir travaillé pendant 5 ans dans la même entreprise et de manière continue. Il faudra également avoir un projet professionnel avéré (création d'entreprise ou reconversion avec formation qualifiante à la clé) et validé - alors que la personne est toujours en emploi - par un opérateur du Conseil en Evolution Professionnelle... Si c'est le cas, elle recevra alors une indemnité pendant six mois, au bout desquels aura lieu un contrôle. S'il est jugé que les efforts déployés pour le projet sont suffisants, elle pourra continuer à toucher de l'argent dans les mêmes conditions de temps et de taux que le reste

assurance chômage

des demandeur-euses d'emploi.

Malgré ces conditions drastiques, il y a tout de même un important risque d'emballlement des salarié-es sur cette mesure, qui ne connaîtront pas ces exigences et vont démissionner sans en mesurer les risques, à savoir ni emploi, ni indemnisation !

Pour les indépendant-es, le résultat est le même. On évalue que seules 29 000 personnes devraient être éligibles à une indemnisation chaque année. Cette mesure visait spécifiquement « *les agriculteurs dont les défaillances d'exploitations ont continué d'augmenter en 2017, les artisans, les micro-entrepreneurs, les commerçants indépendants* ».

Dans ce cas également, les exigences pour accéder à l'indemnisation sont telles qu'elles risquent d'en décourager plus d'un-e. Il faut avoir créé son entreprise depuis au moins 2 ans, ne pas avoir d'autre revenu, avoir connu la liquidation judiciaire (ce qui n'est jamais le cas pour les auto-entrepreneurs qui mettent simplement un terme à leur propre activité) et avoir réalisé un bénéfice annuel de 10 000 euros.

Le montant même de l'indemnisation est jugé insuffisant, à 800 euros par mois pendant 6 mois. Les « *travailleurs Ubérisés* » (VTC, livreurs en vélo) par les multinationales, qui sont les plus précaires, seront donc exclus de cette mesure.

Notons enfin au passage que le coût de l'indemnisation des indépendant-es ne reposera pas sur les épaules de l'UNEDIC puisqu'elle sera assumée par l'impôt, en l'occurrence la CSG.

Deux mesures repoussées à la « *saint Glinglin* »

L'ANI prévoit de mettre en place deux mesures importantes : l'indemnisation en cas de rupture de la période d'essai à l'initiative du/de la salarié-e et le bonus-malus sur les contrats courts. Là encore, il est regrettable de constater que ces mesures risquent de se cantonner aux effets d'annonces.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, un-e salarié-e qui démissionne pendant sa période d'essai n'est pas indemnisé-e par l'assurance chômage,

sauf cas très précis et restreints. De fait prévoir une indemnisation des salarié-es démissionnaires serait un réel progrès, sauf que l'ANI conditionne la mise en place de cette mesure à une évaluation de son coût qui interviendra au mieux en fin d'année.

Concernant le fameux « *bonus-malus* » sur les contrats courts, l'ANI renvoie la mise en place de cette mesure à des négociations branche professionnelle par branche professionnelle, sans obligation de résultat. Autant se dire que c'est un coup d'épée dans l'eau et que la précarisation des salarié-es de notre pays va s'amplifier.

Discours scandaleux...

Alors qu'on nous annonce une embellie sur le marché de l'emploi, rappelons-nous qu'il y a 6,6 millions de demandeur-ses d'emploi inscrit-es à Pôle



emploi dont seuls 41,89 % sont indemnisés par l'UNEDIC. Or le volume des offres d'emploi disponibles est évalué entre 200 000 et 300 000... Le compte n'y est pas ! Pourtant, on continue, dans la lancée des quinquennats Sarkozy puis Hollande, à pointer la responsabilité individuelle des chômeur-ses en développant à tout va le contrôle de leur activité de « *chercheur-ses d'emploi* » !

Il existe en effet un corps d'agents de Pôle emploi en charge de ce seul contrôle. Ils ne rencontrent jamais les personnes contrôlées, choisies via des cohortes ou signalements d'agents, mais ils doivent se faire une opinion en analysant leur dossier, sans consulter le conseiller référent, avant de décider si on les sanctionne ou pas. Ils sont aujourd'hui



200 sur toute la France, le candidat Macron avait promis de multiplier leur nombre par 5, ce sera finalement par 3 (finances oblige ?).

De plus, la volonté de la Ministre du Travail semble aller vers des sanctions plus lourdes. Aujourd'hui un-e demandeur-euse d'emploi risque de perdre 15 jours d'allocations si le contrôleur estime qu'il n'est pas assez efficace dans ses recherches. À l'avenir, cela pourrait passer à 2 mois. Comment peut-on soutenir que ces contrôles sont faits de manière bienveillante, pour redynamiser les chômeur-ses, alors même qu'on va les mettre dans une situation de précarité encore aggravée ? À moins que l'objectif dissimulé de ces contrôles ne soit d'entretenir la peur permanente, pour que les privé-es d'emploi acceptent n'importe quelle mission, n'importe quel petit job, n'importe quel CDD précaire...

Cette mesure implique par ailleurs que 400 salarié-es de Pôle emploi, auparavant employé-es à accompagner les demandeur-euses d'emploi, vont désormais basculer vers les opérations de contrôle. Cette décision intervient alors même que 297 postes devront être supprimés en 2018 et que les contrats aidés ont également été supprimés (- 1 200 personnes).

Moins d'accompagnement, plus de contrôles, plus de précarité : on ne va pas vers une pacification des relations entre les chômeur-ses et leur service public ! ●

MARIE LACOSTE,
PORTE PAROLE NATIONALE DU MOUVEMENT
NATIONAL DES CHOMEURS ET PRECAIRES
EMMANUEL M'HEDHBI,
SYNDICALISTE FSU À PÔLE EMPLOI



ENTRETIEN AVEC STÉPHANE OLIVESI.

La presse syndicale :

Stéphane Olivesi est Professeur à la Faculté de droit et de science politique de l'Université Versailles Saint-Quentin, du CHCSC. Il est notamment l'auteur de *La communication syndicale*, PUR, 2013.



Stéphane Olivesi.

PHOTOS: D. R.



► **École Émancipée : vous avez travaillé sur « La communication syndicale » et publié un ouvrage sur cette question. Il semblerait que peu de travaux de recherche aient investi cet objet jusqu'à présent. Pourquoi ?**

S. O. : Le titre du livre « *La communication syndicale* » est volontairement ambigu. Ce qui m'intéressait, c'était de problématiser la réalité de l'action syndicale en termes de communication. Que fait un représentant syndical dans une entreprise ? Il cherche à informer, à convaincre, à sensibiliser, à fédérer, à mobiliser, à dialoguer, à négocier, à jouer le rapport de force et, tout cela, c'est de la communication.

Si dans le monde de la recherche, personne ne s'intéresse à la com' syndicale (au sens d'agir communicationnel), c'est parce que les chercheurs inconsciemment, malgré leurs dénégations récurrentes, reproduisent les découpages du sens commun : soit ils réduisent la com' à un ensemble de techniques plus ou moins dérivées du marketing, soit ils ne perçoivent la com' que par les prises de parole des dirigeants syndicaux, par les conflits médiatisés, par les discours confédéraux... et dès lors, c'est l'importance de la communication au quotidien, pour les acteurs du monde syndical, qui se dissipe.



► **É.É. : Quelles sont les problématiques d'ordre communicationnel auxquelles sont confrontées les organisations syndicales ? En quoi les évolutions du monde du travail, l'institutionnalisation du dialogue social, la dilution des liens entre militant-es syndicaux et salariés pèsent sur ces problématiques ?**

S. O. : On peut rappeler que les problématiques de communication sont solidaires des évolutions du salariat, des méthodes de management, de l'organisation du travail mais aussi de facteurs externes à l'entreprise, voire au monde du travail.

Les représentants syndicaux croient souvent qu'il existe de bonnes manières de communiquer qui seraient efficaces par elles-mêmes, que leurs interlocuteurs des directions disposent de savoir et de savoir-faire quasiment magiques dont ils seraient dépourvus. Ils oublient l'essentiel : l'inégalité des ressources qui leur fait jouer un jeu perdu d'avance. Ils ne perçoivent pas le fait qu'un acteur en position d'autorité, manifestant

tous les attributs de la puissance et de l'appartenance à un groupe social dominant « en impose » comme l'on dit familièrement et, de ce fait, peut facilement imposer sa propre vision du monde, même si ce qu'il dit est manifestement faux, incohérent, voire incongru. On a pu entendre des acteurs politiques sortir des inepties (« l'île de Guyane », « les expatriés de Guadeloupe » ou le « kwassa kwassa » amenant « du comorien ») qui auraient immédiatement disqualifié n'importe quel locuteur issu d'un milieu populaire dépourvu des précieuses ressources économiques, sociales, médiatiques qui permettent d'en imposer. Quotidiennement en entreprise, les acteurs syndicaux se sentent décrédibilisés aux yeux de leurs interlocuteurs patronaux et, plus grave, aux yeux de leurs propres

collègues. Le jeu de la communication est d'abord un jeu social indissociable des structures même de la domination. Celui qui communique « bien » est celui dont les attributs manifestes de la puissance, signifiants manifestes et invisibles d'un possible recours à la force, font qu'il est légitime à imposer son point de vue. C'est un élément de réponse qui me paraît essentiel.

► **É.É. : Y a-t-il carence des organisations syndicales en matière de réflexion stratégique et d'élaboration d'outils de communication destinés aux militant-es ou plus largement aux salarié-es ?**

S. O. : Je me suis intéressé à un objet anecdotique en apparence « les

communication et mobilisation...



baromètres d'opinion » pour comprendre comment ils étaient utilisés dans les entreprises. Le point de départ de ma réflexion et de mes recherches réside dans ce qui m'est immédiatement apparu comme un redoutable outil de délégitimation de la parole des représentants syndicaux : le sondage dirait mieux et de manière beaucoup plus objective ce que les salariés veulent ! J'espérais trouver dans mon enquête une réflexion, un positionnement ou, au moins, une réaction critique à l'encontre de ce type d'outil. Et bien, aucune confédération en France ne s'est intéressée à cette question, n'a cherché à élaborer des outils pour apporter une aide intellectuelle et pratique à ceux qui sont en première dans la gestion du rapport social-salarial et dont l'action se trouve ainsi neutralisée, voire disqualifiée.

En 2000, je travaillais sur la communication managériale et j'avais fait une rapide enquête sur ce que les confédérations avaient produit intellectuellement autour des nouvelles formes de manage-

ment, de la communication dans les entreprises... Résultat, rien ou presque ! La CGT se débattait alors en interne entre les tenants de l'ancienne culture, toujours attachés à « l'agit-prop », et les modernes qui regardaient ces évolutions quelque peu désarmés. A la CFDT, ce n'était guère mieux, dans le meilleur des cas, on cherchait à importer quelques pratiques managériales, censées être efficaces, sans d'ailleurs s'interroger sur la nature même de l'action syndicale et ses nécessaires évolutions dans un monde du travail en pleine mutation. Ce constat pointe un problème : l'institutionnalisation du monde syndical a progressivement conduit à délaissier le cœur de l'action pour enfermer les représentants dans leurs fonctions de représentant, les éloigner de ceux qu'ils représentent et, encore, faudrait-il interroger de manière bien plus critique cette idée même de « représentation » appliquée au monde syndical.

► **É.É. : À la diversité syndicale (orientation, pratiques...) correspond-t-il une diversité dans les choix communicationnels ?**

S.O. : On pourrait le supposer en raison des histoires et des identités propres aux différentes confédérations. Mais si l'on se tourne à présent vers les pratiques des militants, à la base, on observe une relative dilution des différences qui paraissent moins marquées que par le passé... Différents indices tels que les déterminations de l'adhésion à une organisation spécifique, les changements de syndicats, la faible culture militante d'un nombre significatif d'adhérents confirment ce phénomène. Dans ce contexte, les pratiques et les choix communicationnels sont largement sous la dépendance de considérations tactiques locales (sauf évidemment,

quand il s'agit de mobilisations et d'enjeux nationaux) et varient selon les cultures des syndicats et des secteurs d'activité (fédérations).

► **É.É. : À la FSU, la question de la cible visée par les publications syndicales est récurrente : les militant-es versus le secteur professionnel dans son ensemble. Est-il possible d'assurer une cible sans délaissier l'autre cible ? Quelles incidences sur les pratiques syndicales ?**

S.O. : Votre question très opérationnelle recoupe les problèmes récurrents que rencontrent tous les représentants syndicaux confrontés à un salariat de moins en moins homogène, modelé par les logiques compétencielles et la mise en concurrence des salariés métamorphosés en « clients internes ». Soit le représentant syndical cible son message et un nombre significatif de salariés risque de se détourner de sa communication puisqu'ils s'estiment ne pas en être destinataires, soit il s'adresse à tous les salariés mais son message risque de ne parler à personne en particulier en raison de la diversité des situations, des trajectoires, des statuts.

Ce qui s'impose, c'est alors de trouver le plus grand commun dénominateur communicationnel, celui qui parle au plus grand nombre et qui fédère, mais encore faut-il que l'émetteur identifie des objets cristallisant des tensions et des convergences d'intérêt. De plus, il lui faut être crédible... Or, un nombre significatif d'organisations syndicales et

ceux qui les incarnent ne sont pas suffisamment légitimes pour être entendus et ne sont crédibles que pour un trop petit nombre de salariés, comme en témoigne le sentiment de défiance que les salariés ne manquent pas de faire ressentir à leurs représentants, ne se tournant vers eux qu'à des fins individuelles et utilitaires.

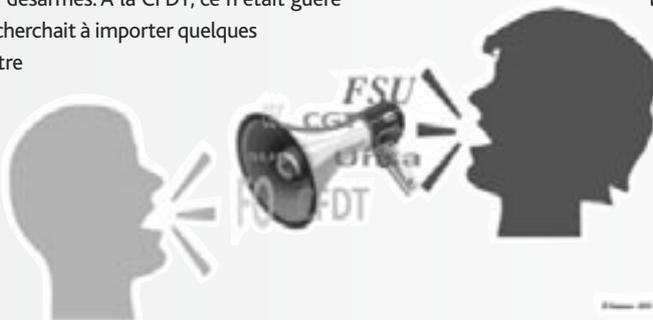
Dernier point, il me semble que beaucoup de militants syndicaux mythifient le pouvoir du verbe sous toutes ses formes et oublient l'essentiel, à savoir : les

relations interpersonnelles. Beaucoup ont la conviction qu'avoir rédigé un « beau » tract ou que mettre en ligne une argumentation très convaincante suffit à emporter l'adhésion des salariés.

► **É.É. : Peut-on sortir d'une communication de type propagande syndicale sans entrer dans une communication de type magazine professionnel ?**

S.O. : Idéalement, l'enjeu est de repenser la communication, non pas au sens de quelques pratiques anecdotiques (comment doit-on améliorer un tract ? faut-il être présent sur Facebook ?), mais d'une redéfinition de ce qu'est l'action syndicale. Que doit faire par la communication un représentant syndical ? Quelles relations doit-il entretenir avec les salariés, avec les directions, avec les autres OS ? Je ne crois pas qu'il y ait de vrais problèmes de communication mais scruter ceux-ci nous amène peut-être à poser les bonnes questions. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
BERNARD DESWARTE



ParcourSup : simple info

Sous prétexte d'une meilleure information des lycéen-nes sur les filières de l'enseignement supérieur, et de « redonner du pouvoir de décision à chaque étudiant », la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a imposé mi-janvier, avant même que la loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE) soit votée (mi-février), la publication d'« attendus » dans ParcourSup, plateforme destinée à collecter les vœux non hiérarchisés des lycéen-nes qui candidatent à une poursuite d'études supérieures.



PHOTOS: D. R.

Des « attendus » qui ont pour seule fonction d'informer sur le contenu de la licence générale ?

Notons tout d'abord que ces « attendus »⁽¹⁾, publiés par le ministère sans consultation de la communauté universitaire dans son ensemble mais uniquement d'associations de « doyens », ont été définis pour les seules licences générales, pas pour les licences professionnelles, et sont déclinés en savoir et compétences que doivent posséder les bacheliers à l'entrée en licence.

Ce savoir, non explicité en terme de connaissances abordées en licence, est décliné uniquement en niveau de maîtrise disciplinaire que doivent avoir les bacheliers comme le montre l'exemple suivant : « chaque mention de licence scientifique se caractérise par une discipline majeure (le nom de la mention), pour laquelle il est préconisé une très bonne maîtrise des matières correspondantes au lycée (...) Chaque mention inclut souvent une seconde discipline pour laquelle il est préconisé une bonne maîtrise des matières correspondantes au lycée. »⁽¹⁾.

Or « savoir » signifie pour nous un ensemble de connaissances acquises individuellement et/ou

collectivement permettant l'émancipation d'une personne. Par contre, le ministère entend par « savoir » un ensemble de connaissances directement « utilisables » pour le seul bénéfice du marché du travail.

Ces « attendus » vont induire des différences de niveaux entre bacheliers et vont favoriser des parcours tubulaires en licence, à l'encontre du principe de libre choix des bacheliers de construire leur parcours de formation de manière progressive en fonction de leurs aptitudes, qui ne sont pas forcément en totale adéquation avec le parcours scolaire antérieur.

Nous voyons donc poindre une logique de tri : c'est l'université qui choisit les bacheliers en fonction de leur niveau dans telle ou telle discipline et non les lycéen-nes qui choisissent la licence comme c'était le cas

jusqu'à maintenant. La disparition de la hiérarchisation des vœux dans ParcourSup est un signe de ce changement de posture.

Après que les compétences se sont immiscées de manière insidieuse dans les programmes du pré-bac au détriment de l'explicitation des connaissances à acquérir, les « attendus » officialisent l'usage de compétences très générales à acquérir avant l'entrée en licence, avec la même logique de se centrer sur un savoir adéquationniste. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause les compétences dont les élèves et les étudiante-s ont besoin pour acquérir et/ou construire de nouvelles connaissances. Nous dénonçons ici la logique d'acquisition de compétences très générales qui participe au nivellement du savoir car elle est construite pour répondre aux enjeux économiques, c'est-à-dire former des jeunes pas forcément très qualifiés mais surtout malléables sur

le marché du travail⁽²⁾.

Nous faisons remarquer que la loi ORE, dont ParcourSup est la mise en œuvre, stipule désormais que « la modification des capacités d'accueil prend en compte les taux de réussite et d'insertion professionnelle

« J'ai entendu quelqu'un dire SÉLECTION, là-bas au fond. Z'avez rien compris ou quoi ? »

« Quoi ? Où ça, Où ça ? »

Formation ou tri social ?

observés pour chacune des formations », amendement proposé par la droite et adopté par la commission mixte paritaire.

Des « attendus » objectifs et égalitaires ?

Une autre question se pose concernant ces compétences générales : comment s'assurer de leur acquisition ? Est-ce que l'examen du parcours scolaire permet de s'en assurer ? La réponse est non du fait de la rédaction imprécise de ces « attendus » et des critères d'appréciation subjectifs qu'ils vont engendrer, laissant la libre appréciation aux universités et donnant plus de poids à l'acquisition d'un capital social et culturel des bacheliers.

C'est ainsi qu'on voit fleurir par exemple comme « attendus » : « que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure », ou encore « que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais » sous prétexte d'étudier en licence des documents spécialisés en langue anglaise, mais aussi avoir « des engagements civiques » ou « l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout » pour la filière Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

N'est-ce pas le rôle de l'université de permettre aux étudiante-s au cours de leurs études dans le supérieur d'acquérir ces compétences ? On voit là poindre un autre rôle du lycée que celui d'asseoir les connaissances essentielles pour une poursuite d'études dans le supérieur. La réforme du lycée concomitante va à l'encontre de l'objectif assigné jusqu'à maintenant en donnant de moins en moins de place au savoir et en renforçant ces compétences générales pour former des lycéen-ne-s prêts pour des emplois précaires ne demandant pas des connaissances approfondies.

Ces « attendus » nationaux complétés par ceux définis localement par chaque

université (niveaux dans les disciplines, curriculum vitae, lettre de motivation, etc), vont inévitablement renforcer la sélection sociale via une auto-censure des bacheliers de milieux défavorisés se sentant moins à l'aise que ceux et celles de milieux favorisés, n'ayant pas les mêmes ressources et les mêmes codes véhiculés par le milieu familial. L'apparition de tests d'auto-évaluation obligatoires que les lycéen-ne-s doivent passer pour juger de l'adéquation de leur profil à la licence qu'ils-elles souhaitent faire ne fait que renforcer cette auto-censure.



Vers une inégalité territoriale renforcée ?

La spécialisation précoce des élèves voulue par le ministre Jean-Michel Blanquer est en parfaite adéquation avec la course aux « attendus » définis par le ministère. La nouvelle structure du lycée va entraîner l'apparition de lycées spécialisés dans certaines disciplines, comme le laisse entendre le rapport Mathiot⁽¹⁾. En effet, celui-ci note (page 30) : « dès lors que les lycées pourront définir une partie de leur offre de formation du cycle terminal, il nous paraît opportun de suggérer que cela puisse être organisé en réseau d'établissements, soit sur une base territoriale, soit via les moyens numériques. L'intérêt d'une démarche réticulaire est qu'elle permettra de proposer aux élèves une offre d'enseignements ou d'activités que, souvent, un lycée n'est pas en mesure de proposer seul, faute d'enseignants spécialistes, de capacité d'encadrement ou d'un nombre suffisant d'élèves. »

Ainsi, les bacheliers ayant telle spécialité de tel lycée pourront postuler uniquement dans telle licence de telle université, les universités ne pouvant

offrir toutes les licences et ayant des attentes plus ou moins sélectives. C'est ainsi que nous allons nous rapprocher du système éducatif anglais, où les élèves, dès la fin du l'école secondaire inférieure (équivalent du collège en France), choisissent les unités d'enseignement au secondaire supérieur (équivalent du lycée) afin de pouvoir postuler dans l'université qui sera susceptible de les accepter.

Sous prétexte d'un libre choix des élèves, le système anglais est pervers car il renforce les inégalités sociales par les choix des spécialités ou options et limite ainsi l'accès des élèves de milieux défavorisés à certaines universités et à certains bacheliers. Si nos politiques développent un système du même acabit que celui qui sévit en Angleterre, les réformes du lycée et de l'accès à l'enseignement supérieur vont de fait renforcer les inégalités territoriales en France.

Vers un changement de société ?

Les réformes qui nous sont assénées actuellement à Très Grande Vitesse, dont les lois ORE, la réforme du lycée et du baccalauréat sont les pierres angulaires, sont en train d'organiser une transformation profonde de notre modèle de société.

Notre pacte social dont les racines remontent à la Révolution française, était construit sur une égalité de traitement, une liberté pour tous et toutes et des solidarités actives. Nous sommes en train de tourner le dos à la devise républicaine Liberté, Égalité, Fraternité pour construire une société encore plus inégalitaire (accentuation d'un tri social), liberticide, et individualiste (c'est l'individu qui est responsable de son avenir indépendamment du contexte).

Dans 20 ans et face aux conséquences de ce tsunami social, nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas. ●

JACQUES HAIECH
ET NATHALIE LEBRUN

1) Éléments de cadrage national des attendus pour les mentions de licence (publié le 12/12/2017 sur le site du ministère).

2) Nico Hirtt (2009) « L'approche par compétences : une mystification pédagogique », L'école démocratique, n° 39.

3) Baccalauréat 2021, rapport Mathiot.

Pac-Man passe le bac

Les annonces de Blanquer le 14 février lèvent en partie le voile sur la réforme du bac et du lycée. Il s'agit de mettre en place dès septembre 2019 un lycée modulaire qui sera plus difficile à décrypter pour les élèves. Ce lycée, dont la seule finalité visible est de permettre le tri des élèves à l'entrée à l'université prévu par la loi ORE, inclut un processus lourd d'évaluation tout au long du cycle terminal.



PHOTO : LEMONDEFR

Les séries ES, L et S devraient disparaître au profit d'un « socle de culture commune » de 16 h basé sur 7 disciplines (français, philo, histoire-géo, Education Morale et Civique, 2 LV, EPS et « humanités scientifiques et numériques ») et 12h de « spécialités » : 3 disciplines à choisir parmi 10 en première, puis 2 en terminale. Un lycée n'offrira pas à lui seul tous les couples possibles de spécialités. Il y a fort à parier que les choix effectués, en individualisant le parcours de l'élève, renforceront les ségrégations sociales et spatiales des jeunes, notamment pour les quartiers populaires.

Les spécialités au lycée et les « attendus » des filières du supérieur aideront au tri des élèves. Le tronc commun ne comporte pas de mathématiques, or pour une licence de gestion par exemple, il faut « disposer de compétences mathématiques et statistiques ». Ainsi la spécialité « mathématiques de complément » sera nécessaire pour s'inscrire dans cette filière. La voie technologique n'a pas « d'humanités scientifiques et numériques » dans son tronc commun, alors qu'il est demandé « d'être intéressé par la démarche scientifique » pour s'inscrire en licence de sciences humaines. Cela exclut, de fait, ces bacs qui n'ali-

menteront que les STS, IUT et quelques licences pros.

Pour choisir leurs spécialités, les élèves de seconde devront déjà avoir un projet pour le supérieur. Cela renforcera les parcours d'initiés, malgré 1h30 par semaine dédiée à l'orientation plutôt qu'à l'enseignement. Une cohorte de professeur-es-orienteur-es ayant reçu une formation au rabais assureront une partie des missions des PSY-EN dont le nombre ne cesse de diminuer. Le marché de l'orientation est désormais ouvert et certaines officines privées s'y sont déjà engouffrées en proposant une aide pour remplir ParcoursSup pour la modique somme de 720 !

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Les épreuves terminales devraient compter pour 60 %, le contrôle continu 40 % et la prise en compte des bulletins scolaires pour 10 %. Il devrait y avoir au minimum 21 épreuves comptant pour le bac (au lieu de 12 à 16 aujourd'hui) : en première, deux sessions de contrôle continu (janvier, avril) puis en juin le bac de français ; en terminale une session de contrôle continu (décembre), les

épreuves terminales de spécialité (avril), en juin celle de philosophie et le grand oral. Si on ajoute à cela les évaluations pour les bulletins scolaires, les certifications en langue et les ECA qui seraient maintenus, on va sombrer dans l'évaluationnite et le bachotage permanent !

La vie dans les lycées sera rythmée par les épreuves, ce qui ne sera pas sans effet sur les apprentissages, le morcellement des enseignements empêchant d'avoir le temps long nécessaire à la compréhension globale des enjeux disciplinaires. Y remédier ne sera possible que par les propres moyens de l'élève (familiaux ou cours privés). Voilà encore un marché qui se développera grâce à cette réforme !

Un bac qui n'aura qu'une valeur locale

Le caractère national du bac est remis en question par le contrôle continu, l'anonymat des copies envisagé n'excluant pas une correction locale par un professeur du lycée où l'élève est scolarisé. La prise en compte des bulletins va dans le même sens. Renforcer le caractère local du diplôme justifie d'autant plus l'examen des dossiers pour l'accès au supérieur : la boucle est bouclée !

C'est un changement structurel qui se met en place : le lycée Blanquer, centre de tri des futur-es étudiant-es, modifie le rôle des enseignant-es et en rabat sur l'ambition intellectuelle qui était celle du lycée. L'acquisition de savoirs et de réflexion n'est plus la priorité. Les lycéen-nes seront placé-es dans un contexte de mise en concurrence renforcée, soumis-es à une évaluation permanente, incité-es à se « vendre » au mieux sur le marché du supérieur, et les professeur-es appelé-es à coacher leurs élèves plutôt qu'à les instruire. Contre cela, nous devons nous battre pied à pied mais aussi proposer un autre cadre scolaire pour une autre société. ●

AGNÈS AKIELEWIEZ,
RAPHAËL GIROMINI, MARIE-CÉCILE PÉRILLAT

Maternelle : des Assises à haut risque

Tout d'abord, dans cet article de *Ouest-France*, Cyrulnik il préconise le « bain de langage » et fait de l'acquisition du vocabulaire l'objectif premier de la maternelle pour lutter contre les inégalités d'origine des élèves. Sans entrer dans les détails, le bain de langage prôné dans les années 80-90 pour l'école maternelle est maintenant l'apanage des crèches et des lieux d'accueil de la petite enfance. Depuis maintenant plus de 20 ans, Véronique Boiron et bien d'autres ont pointé les limites de cette approche à l'école et son manque d'ambition pour les élèves : si l'acquisition et le développement du langage oral se font « naturellement » dans la famille et la vie quotidienne, l'ambition de l'école est de construire un nouveau rapport au langage pour permettre aux enfants de comprendre et d'utiliser le langage pour apprendre, réfléchir, décrire, argumenter... parce que c'est bien à ce niveau que se situent les inégalités et c'est cette dimension-là du langage dont les maîtres et maîtresse sont les spécialistes. Si la recherche a mis en évidence une corrélation entre niveau scolaire au CP et vocabulaire utilisé par les élèves, en aucun cas la seule variable « vocabulaire » ne peut infléchir un destin scolaire.

Darcos et jardins d'éveil, le retour ?

Sur le statut des professionnels, les propos de Cyrulnik sont édifiants et ne vont pas sans rappeler ceux d'un certains Darcos sur les enseignant-es à bac+5 aux prises avec les couches-culottes. Je cite : « Le moment où les enfants accèdent à la parole est essentiel. Or, les adultes qui s'occupent des enfants ont souvent une bonne formation intellectuelle, mais pas toujours adaptée à l'enfance préverbale. L'expérience montre que les enfants ne s'attachent pas forcément à celui qui a le plus de diplômes, mais à celui qui établit les meilleures interactions avec lui ».

Passons sur tous les lieux communs qui rendraient l'école maternelle formidable : le mobilier adapté et coloré, la lecture d'histoires (qui finissent bien...), la musique... Attachement, conditions d'accueil et activités séduisantes seraient les clés de la réussite alors même que

Les « Assises de la maternelle » annoncées en janvier dans *Ouest France* vont se tenir fin mars. L'organisation en a été confiée à Boris Cyrulnik, neuropsychiatre médiatique, ce dernier officiant ici comme « spécialiste de la petite enfance ». Le but affiché par Blanquer est de faire de la maternelle, l'école de la bienveillance et du langage. Rien de bien nouveau si ce n'est l'affirmation, en creux, que le compte n'y est actuellement pas dans ces deux domaines. Comme à son habitude, le ministre reprend des préoccupations qui sont celles des enseignant-es et des parents pour poursuivre des objectifs qui ne sont... pas du tout les leurs !



PHOTO : PASCAL DOLOGENT

rien n'est dit sur les effectifs des classes et les taux d'encadrement pourtant dans les plus bas d'Europe, ni sur la formation des enseignant-es !

Dans un autre article de *Var matin*, Cyrulnik affirme à nouveau « Certains professeurs de maternelle ont un excellent niveau universitaire, mais n'ont jamais tenu un bébé dans leurs bras, ne savent pas comment parler et jouer avec un enfant pour le sécuriser » et se propose de renforcer le rôle des ATSEM puisque « ces accueillants jouent un rôle majeur dans la sécurisation des enfants et sont le trait d'union entre la famille et l'enseignant ».

S'il est vrai que les ATSEM jouent un rôle important dans la qualité de la scolarisation préélémentaire, mettre en avant la seule relation enfant/ATSEM en minimisant la relation pédagogique élève/enseignant-es va dans le sens des « jardins d'éveil » à la Chatel. Quand on se réfère au désengagement généralisé de l'Etat vers les collectivités territoriales, on imagine facilement ce que pourrait être l'avenir de

l'école maternelle. Les jardins d'éveil à la Chatel peuvent à tout moment réapparaître dans le paysage éducatif.

Ces interventions conjointes ou individuelles de Blanquer et Cyrulnik sont emblématiques de la « méthode » Blanquer : caresser l'opinion dans le sens du poil en s'adressant directement à elle, lui servir des recettes pleines de bon sens et difficilement contestables mais « à côté » des véritables enjeux, ignorer magistralement tous les cadres intermédiaires et professionnels concernés et surtout obérer complètement toute possibilité d'un débat contradictoire, même parlementaire.

On se trouve confronté à un discours hégémonique d'un ministre qui s'entoure de « spécialistes » triés sur le volet pour légitimer la politique dont il rêve depuis les années 2000.

Il faut maintenant que l'hégémonie change de camp et que nous initiions le débat sociétal que mérite l'école. Toute l'école, de la maternelle à l'université. ●

CLAUDE GAUTHERON

Ce colloque s'est construit dans la suite de celui du 28 janvier 2017 portant sur nos ambitions pour une justice des enfants et des adolescent-es protectrice et émancipatrice et ayant vocation à faire entendre une voix dissonante dans le débat public sur cette question. Dans un contexte où aucun projet de réforme n'avait été présenté depuis longtemps, ce premier colloque a été un important rendez-vous militant pour proposer un autre projet de société.

RETOUR SUR LE COLLOQUE DU 9 ET 10 FÉVRIER 2018

Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté

Forts de cette expérience, suite à l'élection d'Emmanuel Macron, nous entendions pouvoir dénoncer ensemble les effets particulièrement néfastes et contre-productifs des politiques répressives appliquées aux adolescent-es. En effet, nous faisons ensemble l'analyse que l'augmentation constante de l'incarcération des adolescent-es, notamment depuis octobre 2016, découle du fonctionnement actuel de la justice des enfants. Suite aux annonces gouvernementales en septembre 2017 de la création de 20 centres fermés supplémentaires comme seule réponse à cette augmentation, il est alors clair pour le Syndicat de la Magistrature (SM) et le SNPES/PJJ-FSU qu'un nouveau colloque doit dénoncer toute forme d'enfermement et promouvoir l'accompagnement éducatif en milieu ouvert comme vecteur principal d'émancipation de ces adolescent-es. Ce projet reçoit rapidement le soutien de l'Observatoire international des prisons (OIP), du Syndicat des Avocats de France, de la LDH, de Défense des enfants international, de la FSU, ainsi que l'École Nationale de la Magistrature, ayant accepté d'inclure l'événement dans son catalogue de formation continue.

Malgré une météo peu favorable, près de 400 personnes étaient présentes sur chacune des deux journées. Parmi elles, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) saisie par la Garde des Sceaux d'un avis sur l'augmentation de l'incarcération des mineur-es, a assisté à l'ensemble du colloque et a décidé d'élargir son analyse notamment aux centres éducatifs fermés, prenant en considération que ces structures participent à la hausse de l'enfermement des adolescent-es.

Ce colloque a débuté avec un détour par l'histoire de l'enfermement des enfants du 19^{ème} siècle à nos jours, ce qui a permis de mettre en lumière les incessants retours en arrière de la justice des mineur-es durant ces dernières années. Par la suite, les exposés de recherches sociologiques menées récemment sur des établissements pénitentiaires pour mineur-es (EPM) et des centres éducatifs fermés (CEF) sont venues, en partie, illustrer concrètement ces politiques de retour à l'enfermement et au contrôle



des corps et des esprits. Parallèlement, des acteurs de terrain sont venus expliciter les effets de l'enfermement sur les adolescent-es, les atteintes aux droits dont ils et elles sont victimes et l'injonction paradoxale pour les professionnel-les à exercer leur mission en milieu fermé.

La première journée s'est terminée par une intervention d'une association de

théâtre qui, s'appuyant sur les techniques du théâtre de l'opprimé, a présenté des scènes tirées du quotidien des équipes éducatives, exposant les difficultés auxquelles elles sont confrontées entre leur savoir-faire professionnel, leurs convictions et les réalités qui s'imposent à elles, amenant à multiplier des situations éducativement non opérantes. Les scènes ont été rejouées et le public a été invité à intervenir pour remplacer le personnage le plus « opprimé » et dégager une solution alternative porteuse de sens au regard de la situation du jeune. Ceci semble avoir permis un réel échange avec la salle et des débats constructifs.

Lors de la seconde journée, il a tout d'abord été question de la part de responsabilité des juges dans la décision d'enfermement, ainsi que des politiques répressives à l'égard des mineur-es à travers les différentes lois qui sont venues dénaturer le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif qui fonde la Justice des enfants. Ont également été évoquées de nouvelles formes d'enfermement à travers le casier judiciaire et les différents fichiers qui stigmatisent certain-es jeunes, pèsent sur leur insertion sociale et professionnelle et les empêchent d'avancer. En seconde partie de matinée, il a été fait la démonstration empirique et pratique de l'existence d'une réelle justice de classe : dans les lieux d'enfermement coexistent les personnes les plus en difficultés socialement, dans une sorte de déterminisme sociétal.

En début d'après-midi, il fut question de la discrimination à l'égard des jeunes isolé-es étranger-ères et des jeunes originaires de l'Est, puis du sort spécifique des jeunes filles en milieu carcéral, qui

sont notamment mélangées aux femmes majeures et généralement plus éloignées de leur famille que les garçons. Ensuite, a été abordée l'incarcération quasi-systématique des jeunes mis-es en examen dans le cadre d'association de malfaiteurs en vue de commettre un acte terroriste et le régime spécifique que ces jeunes subissent.

Nous avons tenu à conclure ce colloque en étant force de propositions : si nous sommes radicalement contre l'enfermement des adolescent-es, c'est aussi parce que nous savons que l'accompagnement éducatif de ces dernier-ères à l'épreuve de la liberté est possible. Ce choix est parfois plus risqué dans l'immédiat parce qu'il existe bien la possibilité qu'il ou elle récidive, fasse ainsi d'autres victimes et/ou se remette gravement en danger, mais la mise à l'écart n'endigüe pas ces risques. D'autre part, par les effets criminogènes des lieux d'enfermement, on ne fait bien souvent que reporter dans le temps les risques puisque tôt ou tard, l'adolescent-e sera amené-e à revenir vivre dans son quartier. Tandis que si l'on réussit le pari de l'éducatif, au sens premier de l'Ordonnance du 2 février 1945, les bénéfices en sont décuplés. Non seulement, nous participons à l'émancipation d'un-e individu-e, mais en évitant la violence institutionnelle que constitue l'enfermement, nous consolidons bien souvent l'avenir des générations futures, bon nombre d'entre eux/elles, devenant parents à leur tour. Mais pour cela, il faut une bonne articulation entre le judiciaire et l'éducatif, du temps et des moyens !

Si ce colloque a de nouveau été un rendez-vous militant, à l'aune du précédent, il semble avoir atteint un objectif

essentiel : dépasser le cercle des personnes déjà convaincues par le propos développé. Les retours extérieurs ont permis de prendre la mesure de la portée des interventions, tant pour les professionnels sensibilisés au thème du colloque qu'à un public moins spécialisé. Il a été le lieu d'une mise en réseaux des différents acteurs, tant du côté des intervenant-es que de l'auditoire



et un support à l'échange de travaux et d'expériences. Il a été également le point de départ d'initiatives telles que l'idée de mettre en place au SAF, une commission sur les mineur-es au sein de son organisation, commission qui avait semble-t-il disparu depuis plus de trois ans. Idem pour l'OIP qui a également reconnu la nécessité de remettre l'enfermement des adolescent-es à l'ordre du jour de leur organisation. Ces organisations ont, par ailleurs, demandé à être sollicitées pour la suite sur le sujet pour des actions communes.

Fondamentalement, ce colloque est venu bousculer les idées reçues et remettre en question la perception que de nombreux professionnels avaient encore des lieux d'enfermement, au rang desquels les CEF, y compris au sein des membres des organisations syndicales organisatrices.

L'envie de poursuivre la réflexion était présente également du côté de la presse, où plusieurs journalistes de la presse

spécialisée ont évoqué de futurs articles, inspirés des thématiques abordées.

L'enthousiasme du moment et la dynamique amorcée doivent se poursuivre pour impulser et soutenir les initiatives, projets, mobilisations locales qui en découlent, en s'appuyant notamment sur le réseau des d'intervenant-es ainsi créé et les organisations partenaires. Il s'agit de poursuivre notre lutte contre l'enfermement des mineur-es et de continuer à exiger haut et fort le transfert des moyens dédiés aux structures fermées vers le milieu ouvert.

Sur le terrain, le combat reste encore à mener chez certain-es de nos collègues, de nos syndiqué-es, mais aussi parfois, chez certain-es de nos militant-es, démuni-es face à la pénurie des outils éducatifs qui leur sont proposés et coupés d'une certaine histoire de

leur métier et de l'action éducative.

Le colloque des 9 et 10 février 2018 a montré qu'il n'y a pas de fatalité en la matière, et qu'il existe des solutions réelles, hors les murs, pour faire face à des situations complexes.

Grâce au travail amorcé avec l'Institut de la FSU, nous devrions être en mesure de publier et diffuser dans un délai raisonnable un livre retraçant les grandes lignes de celui-ci qui pourra servir notamment d'outil militant pour débattre de la question.

En s'appuyant sur le récent constat d'échec des centres fermés posé par le Ministère de la justice lui-même, le contraste entre le manque de moyens criant, les conditions de travail déplorables des services de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement et les 50 millions d'euros qui devraient être consacrés à la création des nouveaux CEF, nos organisations appellent, à l'image du colloque, à élargir la sensibilisation à tous les acteurs de la jeunesse et à lutter contre la création de ces centres fermés et de toute nouvelle structure d'enfermement. ●

ANAI VRAIN
(SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE)
ET SONIA OLLIVIER
(SNPES-PJJ-FSU)



PHOTO: D. R.

« NE PAS ACCUEILLIR, MÊME POUR DE BONNES RAISONS, CELUI QUI VIENT, QUI PASSE, QUI SOUFFRE ET QUI APPELLE, EST UN ACTE CRIMINEL »

Patrick Chamoiseau.

« **H**umanité et fermeté » qu'ils disent, toute honte bue ! Ce gouvernement inscrit ses pas, sa communication mensongère dans ceux des précédents : l'immigration est un problème, il faut l'endiguer, réprimer et criminaliser les migrant-es et expulser toujours plus. C'est l'orientation de la dernière loi sur l'immigration et le droit d'asile. Loin de revenir sur trente années de propagation du discours de l'extrême-droite en matière d'immigration, Macron en rajoute au lieu de résoudre la seule question qui vaille : comment accueillir au mieux les réfugié-es – tous les réfugiés – qui demandent notre hospitalité ?

Envahissement ? Ce gouvernement et ceux de l'UE n'en finissent pas d'agiter les peurs. La totalité des demandes d'asile déposées dans l'UE ces dix dernières années représente moins de 1 % de sa population (0,24 % de ses 508,2 millions d'habitant-es). Associé au blocage successif des frontières en Europe centrale, l'accord politique et financier signé entre l'UE et la Turquie en mars 2016, et autorisant le renvoi massif des demandeurs d'asile débarqués en Grèce, a provoqué un ralentissement net des tentatives de passage, abandonnant de nombreuses personnes menacées dans leur pays d'origine.

Crime contre l'Humanité

Les restrictions à la liberté de circulation ont pour corollaire des violations des droits fondamentaux, parmi lesquels par exemple le droit de quitter son propre pays, le principe de non-refoulement, l'obligation de porter secours en mer. C'est ce qui conduit le GISTI à parler de crime contre l'Humanité. En 2015, l'UE a pressé le gouvernement italien de mettre fin à l'opération de secours en mer Mare Nostrum. Plusieurs dizaines de millions d'euros ont été transférées au gouvernement libyen en vue d'empêcher les

migrant-es de traverser la Méditerranée : 13 000 migrant-es ont été intercepté-es depuis le début de l'année 2017, dont certain-es avec l'aide de patrouilles navales italiennes. « Une fois ramenés en Libye, les rescapé-es sont abandonnés à leur sort et à nouveau détenus dans des conditions inhumaines et dégradantes dans les camps officiels ou clandestins », observe le GISTI, évoquant un rapport d'Amnesty International mettant directement en cause la responsabilité des États européens qui « se rendent sciemment complices des violences et des tortures infligées à des dizaines de milliers de réfugié-es et de migrant-es détenus par les services libyens de l'immigration dans des conditions épouvantables ».

Au pays des droits de l'Homme...

Le préfet des Alpes-Maritimes a été trois fois condamné pour avoir refoulé des mineur-es étranger-es, et la France a été sanctionnée à plusieurs reprises par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour mauvais traitements infligés à des mineur-es étranger-es placés-es en rétention administrative, en violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

De la maltraitance dont font l'objet les personnes en situation d'exil témoignent aussi les violences policières quotidiennes à leur rencontre, qui sont loin d'être circonscrites à Calais ou à la frontière italienne, et qui se multiplient aussi à Paris.

« Un jour, on se souviendra avec honte qu'en France, au début du XXI^e siècle, une démocratie, son État, ses gouvernants et ses juges, ont criminalisé ce geste élémentaire d'humanité : la solidarité. » (E. Plenel, Le devoir d'hospitalité).

On assiste à une recrudescence de poursuites visant à empêcher l'expression de la solidarité envers migrant-es, réfugié-es,





PHOTO : ENSEMBLE - 44.



Roms, sans-papiers... C'est le soutien à l'ensemble des personnes étrangères qui tend à devenir suspect, l'expression de la contestation des politiques menées qui est assimilée à de la rébellion et au trouble à l'ordre public. En témoignent les condamnations contre Cédric Herrou pour avoir aidé des migrant-es, avec cette motivation jugée aggravante par les magistrats d'« une démarche d'action militante ».

Le Défenseur des droits, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, à l'unanimité des trente associations et des trente personnalités qualifiées qu'elle regroupe, des ONG aussi diverses qu'Amnesty International, la Cimade, Médecins du monde, Médecins sans frontières et le Secours catholique, ont dénoncé fortement cette criminalisation de la solidarité, mais rien n'y fait, les poursuites et les condamnations pleuvent : procès d'habitant-es de la vallée de la Roya, à Calais, à Paris, à Norrent-Fontes, à Boulogne, à Loos, à Perpignan, à Saint-Étienne, à Meaux...

Mais les militant-es solidaires des migrant-es et réfugié-es poursuivent leur désobéissance éthique. Ils et elles dévoilent l'injustice et la lâcheté des politiques officielles, de tri entre migrant-es et de fermeture des frontières et c'est cela qui est insupportable au pouvoir en place.

Passer à l'action politique

Les collectifs citoyens d'entraide sont nombreux sur tout le territoire. Des associations et collectifs ont organisé ou vont organiser des États Généraux des migrations « pour faire entendre une parole commune, pour rappeler que la seule parole à être considérée comme le légitime reflet de la population française n'a pas à être la parole xénophobe. Pour peser sur les choix et poser les jalons d'une autre politique. » « Nous voulons un mouvement citoyen, explique Nathalie Péré-Marzano, d'Emmaüs. Nous comptons aussi sur tous les citoyen-nes sympathisant-es pour être force de propositions. » Une manière de s'organiser politiquement. « Pour sensibiliser l'État, il faudra sensibiliser l'opinion publique » nous dit Cédric Herrou. Toutes les associations sont unanimes : il faut passer à une action politique en plus de l'aide quotidienne.

Affirmer l'idée d'une citoyenneté universelle, c'est inverser les règles d'accueil des migrant-es, c'est approuver le droit du sol, briser le lien entre le travail et le droit de séjour, bref, c'est abroger tous les choix politiques en matière d'immigration qui ont été faits par les derniers gouvernements. ●

SOPHIE ZAFARI

FRANCE FORTERESSE

L'action et les orientations de Macron et de son gouvernement depuis un an amplifient les attaques contre les migrant-es sur tous les aspects de leur insertion et de leurs droits : contrôles, rétentions, expulsions, recul programmé du droit d'asile et au séjour.

Depuis un an, les expulsions de terrains et de bidonvilles, y compris pendant la trêve hivernale, ont augmenté (+ 12 %). Les rendez-vous pour un titre de séjour se font à présent par internet dans 75 préfectures. Les files d'attentes honteuses ont disparu mais les « guichets » dématérialisés restent fermés dans des dizaines de départements mettant en danger des centaines de procédures de régularisations.

Macron a affirmé devant les préfets sa volonté d'augmenter les reconduites à la frontière (13 000 pour 91 000 interpellations en 2016). C'est l'objectif de la loi du 15 février 2018 sur l'asile européen et la rétention qui systématise le placement en rétention des étranger-es « dublinés-es »⁽¹⁾, soit un tiers des demandeurs d'asile, afin de les renvoyer dans le pays leur première entrée. Et cela en ignorant la régularité éventuelle de leur séjour que les pays « frontières » de l'Europe (l'Italie et la Grèce) sont ainsi sommés de gérer seuls.

La circulaire Collomb tente d'instituer un contrôle préfectoral (c'est à dire *in fine* policier) sur la régularité du séjour dans les centres d'hébergement. Cette directive, en partie retoquée par le conseil d'état suite au recours des associations, vise à trier les bons et les mauvais sans-abri !

Le harcèlement policier et les poursuites judiciaires contre les aidant-es et les militant-es se multiplient pour isoler les migrant-es et favoriser leurs expulsions.

Dans ce contexte, le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » constitue un autre recul majeur de l'asile et du séjour des étrangers.

Dans la droite ligne antidémocratique et anti-parlementaire de ce gouvernement (49-3, ordonnances...), cette loi suit une procédure accélérée avec une seule lecture parlementaire afin de limiter les débats et les amendements. Elle ne s'appuie sur aucun bilan des textes de 2015 (CESEDA) et de 2016. De ce fait, l'empilement de dispositifs parfois contradictoires devient un véritable parcours d'obstacles au droit au séjour.

Accélérer les procédures pour expulser plus !

Seule mesure positive, pour celles et ceux dont le droit au séjour est reconnu, la carte de séjour passe de 2 à 4 ans (prévu dans la loi de 2015), renouvelable par une carte de résident pour les bénéficiaires apatrides ou sous protection subsidiaire soit environ 32 000 personnes, étendue aux fratries ou ascendant-es direct-es pour les mineur-es (moins de 500 personnes concernées).

PHOTO: D.R.



▲
Des étrangers dans la cour du centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot près de Roissy.

Par ailleurs le tri est aussi effectué avec le retour des « passeports talents » chers à Sarkozy : le changement de statut étudiant ou talent-chercheurs est facilité pour une carte de séjour d'un an non renouvelable « recherche d'emploi ou création d'entreprise ».

Au prétexte d'un traitement plus rapide et plus humain, le délai de dépôt d'une demande d'asile est réduit de 120 à 90 jours rendant plus difficiles les démarches du demandeur. En cas de rejet, le droit au séjour cesse à l'audience même avec le risque d'arrestation à la sortie alors que le délai pour un recours passe de 30 à 15 jours et n'est plus suspensif d'une expulsion. Dans le même temps, la délocalisation des audiences, la généralisation des audiences video et l'encadrement plus strict du droit à la traduction entravent gravement la défense.

Enfermer et contrôler pour expulser plus

Pour faciliter les expulsions, les assignations à résidence se multiplient et la durée maximale de la rétention passe de 45 à 90 jours (voire 135 jours en cas de refus de départ ou de demande d'asile). Pour mémoire en 1981 la loi Deferre fixait à 7 jours la durée maximale de rétention qui n'a pas cessé de s'allonger depuis sans aucune efficacité puisque la quasi totalité des expulsions ont lieu avant les 15 premiers jours de rétention.

Ce projet fourmille aussi de pièges et fausses ouvertures.

Un demandeur d'asile devra, dès le dépôt de sa demande, dire s'il sollicite le séjour pour un autre motif. Les premières victimes seront les malades qui privilégient la procédure du droit d'asile au seul titre de leur maladie et ne pourraient plus déposer d'autres demandes en cas de rejet.

Le projet de loi prévoit aussi des mesures d'affectation directives (= obligatoires) des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire mais sans garantie d'un d'hébergement ni d'une allocation et assorties de restriction de la liberté d'aller et venir alors que se met en place d'un fichier national « sol@asile », recensant l'ensemble des hébergé-es et leur situation, partagé par l'ensemble des services de l'État !

Le recours au titre de séjour d'un tiers était souvent utilisé pour obtenir un emploi et une éventuelle régularisation à terme. La loi prévoit une pénalisation de l'usage des papiers d'un tiers, qui renforcera la clandestinité et l'exploitation des migrant-es

Enfin l'expulsion des demandeurs d'asile se fera non pas vers un pays de l'Union européenne mais vers un pays tiers dit « sûr », dont on a vu que la définition pouvait être très extensible.

Pour toutes ces raisons, avec l'ensemble des associations, des syndicats et des partis notamment de la transformation sociale, nous réclamons le retrait pur et simple de ce projet. ●

BRUNO DUFOUR

1) Migrant-es déjà enregistré-es lors de leur arrivée dans un premier pays européen où elles ou ils ont formulé leur 1^{ère} demande d'asile.

LES SOLIDARITÉS SUR LE TERRAIN

Face à une politique migratoire hostile aux exilé-es, et qui se durcit encore avec la loi « asile et immigration », les initiatives citoyennes locales et nationales de soutien se développent.

La politique migratoire à l'oeuvre ne respecte ni les droits universels fondamentaux, ni la loi française. Le refus d'accueillir les exilé-es, y compris les mineur-es, bafoue les libertés et génère les violences policières. À chaque « interpellation » du ministre de l'Intérieur, celui-ci « dégage » un sondage selon lequel sa politique serait plébiscitée par la population. À y regarder de plus près, les choses ne sont pas aussi simples car, contrairement aux allégations de G. Collomb, les actes de solidarité se multiplient un peu partout en France. Ainsi, plusieurs dizaines d'organisations et plus de 150 collectifs ont signé l'appel « Liberté pour touTtes et Solidarité avec les migrant-es – Ouvrez les frontières ! ».

Une solidarité citoyenne

En réaction à la politique inhumaine du gouvernement, les actions de solidarité avec les exilé-es dépassent largement le cadre des organisations syndicales et politiques présentes sur le terrain de la défense des immigré-es depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, un peu partout en France, se créent à l'initiative de citoyen-nes, des associations de défense des exilé-es. Certaines sont médiatisées au niveau national (Calais, Paris-La Chapelle, vallée de la Roya...), mais des actes de solidarité se développent aussi dans des petites villes comme Ouistreham, où la police se déchaîne contre les migrant-es (destruction des feux de camp...). Partout se déroule un scénario à peu près identique : au départ, il s'agit d'un cri de colère contre les mesures anti-exilé-es prises par les préfet-es et sous préfet-es mais aussi contre la suspicion généralisée dont ils/elles sont victimes.



PHOTO D.R.

Au Havre, l'association « Des lits solidaires » s'est constituée au départ pour héberger des jeunes mineur-es laissés-és à la rue en attente de leur « évaluation » par l'ASE. Mais très rapidement, en lien avec d'autres associations comme RESF ou l'Association havraise de soutien et d'entraide aux travailleurs immigrés, les membres de l'association ont mené des actions (interventions bruyantes au

conseil municipal, occupation de l'École Supérieure des Arts rapidement évacuée par la police) afin de faire respecter les droits au logement, à la santé et à l'éducation des jeunes fuyant les guerres et/ou la misère. Depuis, la CGT travailleurs-sociaux participe au collectif de soutien. À Lyon, c'est RESF qui est intervenu auprès du Conseil Départemental 69 et Lyon-Métropole pour que les mineurs ne soient plus considérés comme des « fraudeurs potentiels » soumis aux enquêtes policières et aux comparutions immédiates, mais comme des enfants.

Une solidarité qui s'élargit

De plus en plus de citoyen-nes et d'associations soutiennent et aident les exilé-es qui sont « maintenu-es » dans des conditions de survie dégradantes. Pour contrer un mouvement de solidarité qui se renforce, le pouvoir utilise les vieilles recettes, criminalisation et amalgames. Pour le ministre de l'Intérieur et ses Préfet-es, les choses sont claires : les citoyen-nes solidaires sont dans l'illégalité car assimilés-és aux passeurs. Même les rapporteur-es du Sénat, parfois qualifiés-és de « Sages » renchérisent en dénonçant « le rôle des réseaux criminels qui acheminent les jeunes, parfois jusque devant la porte des services départementaux » (rapport du Sénat du 28/06/2017).

Les exemples se multiplient : Cédric Herrou, victime d'un véritable acharnement judiciaire (cf. l'interview), Martine Landry dont le procès pour « délit de solidarité » a été reporté au mois d'avril, mais aussi des dizaines de militant-es (comme celles et ceux de Sud Culture et de la coordination des intermittent-es et précaires de Paris) victimes de la répression policière. L'annonce du projet de loi « Asile-immigration » a encore élargi le cercle de solidarité : le 15 février 2018, le syndicat national CGT-OFPRA avait appelé à une grève reconductible pour réclamer « l'abandon pur et simple de toutes les mesures de la réforme du droit d'asile... ». Depuis, les prises de position se multiplient, pour le défenseur des droits le projet est inhumain, pour le Conseil d'État il est inutile, et pour les avocats il est inapplicable ! Ces déclarations provenant de « personnalités » qu'on ne peut guère qualifier de « gauchistes » sont aussi le résultat des mobilisations solidaires autour des exilé-es. ●

ALAIN PONVERT

En opposition au rassemblement de l'extrême droite, plus de 300 manifestants en soutien aux migrants se sont rassemblés, samedi 3 février, à Ouistreham (Calvados).



© PHILIPPE RIFFLET

66 INTERVIEW CÉDRIC HERROU

Devenu le symbole de l'aide et de la défense des migrant-es de la vallée de la Roya, à la frontière franco-italienne, l'agriculteur Cédric Herrou, 37 ans, est fréquemment interpellé et poursuivi pour l'aide qu'il apporte, avec d'autres, aux migrant-es arrivant en France par la vallée.

► **Que penses-tu du projet de loi « asile et immigration » ?**

L'État n'est pas à l'écoute des critiques de l'OFPPA⁽¹⁾, ni de la CNDA⁽²⁾ notamment quand leurs personnels se mettent en grève. L'État veut réduire les délais [de traitement des dossiers d'asile] alors que ce n'est pas possible. Les délais légaux entre la PADA⁽³⁾ et la préfecture devraient être de 5 jours. Or on en est à deux mois. L'État n'arrive déjà pas à tenir ces délais légaux aujourd'hui, comment les tiendrait-il en les réduisant ?

Ce qui est choquant, c'est qu'on demande aux demandeurs d'asile où ils sont passés. S'ils ont évité un PPA⁽⁴⁾, cela devient du pénal : ils risquent dix mois de prison ferme et 3750 euros d'amende ! C'est une criminalisation de personnes non coupables mais qui sont victimes. On mélange gestion migratoire et gestion de l'asile alors que ce sont deux choses différentes.

► **Tu accueilles régulièrement des migrant-es sur ton terrain. Comment cela se passe maintenant ?**

En 2016, on a fait beaucoup d'accueil d'urgence et de l'accompagnement juridique avec accès à la demande d'asile et à la prise en charge pour les mineur-es isolé-es. On a été débordé en 2017 parce que le bouche à oreille a fait que la moitié des gens qui passaient la frontière passaient à la maison et c'était difficile à gérer. On s'est retrouvé responsable de la frontière franco-italienne ! L'ambition actuelle est de faire de l'hébergement sur du long terme pour accompagner les personnes dans leurs procédures et monter des projets avec celles qui ont le statut d'exilé, qui sont en règle, qui peuvent travailler.

L'État est dans l'illégalité, les troubles à l'ordre public sont de sa responsabilité :



non prise en charge, non respect des protocoles dans l'espace Schengen sur les demandes d'asile, reconduction illégale des mineur-es en Italie... C'est cela qui crée un trouble à l'ordre public. Lorsqu'on trouve des personnes en perdition, on leur vient en aide, c'est un devoir de donner assistance à une personne en danger. On veut montrer la possibilité d'inclusion dans des vallées, des villages et des villes de personnes

avec des compétences. L'idée est de monter une SCOP où les personnes seraient aussi formées pour être formatrices, avec un maçon, un électricien, un avocat... qui ne fassent pas le travail pour les gens mais qui les conseillent pour qu'ils le fassent eux-mêmes. La Roya est une vallée assez pauvre où des gens ne peuvent réparer leur voiture ou refaire l'électricité chez eux parce qu'ils n'ont pas l'argent. On pourrait former les gens grâce aux exilé-es pour faire eux-même leurs travaux et créer aussi un bar associatif, un restaurant, un espace de vie où différents horizons se retrouvent sur un lieu.

► **Tu as créé une nouvelle association Défends Ta citoyenneté (DTC) qui a pour but de pouvoir monter ces projets.**

On a monté cette association pour être plus réactifs que Roya citoyenne, avec qui on est toujours en lien, sur le terrain sur le plan juridique et sur le long terme. Roya citoyenne s'occupe toujours de l'urgence, de financer des maraudes, de participer au financement de la nourriture

chez les particuliers qui font de l'hébergement. DTC sera plus dans l'accompagnement à long terme des personnes en cours de demande d'asile⁽⁵⁾.

► **Comment tu vis l'acharnement judiciaire que tu subis ?**

C'est au-delà de la problématique des migrant-es. L'acharnement ne se fait pas parce que j'aide quatre Noirs à accéder à leurs droits ou à faire du passage. Ce qui les dérange, c'est qu'il y a des personnes qui s'opposent à un système d'État. Ils font tout pour que je m'arrête. Il y a eu 40 gendarmes mobiles qui étaient postés autour de mon domicile, jour et nuit, à me filmer et à bloquer des gens pour les empêcher d'accéder à mon terrain, pour empêcher des personnes d'accéder à leurs droits parce que tous ceux qui arrivaient chez moi finissaient avec une demande d'asile et étaient donc en situation régulière. Que le préfet mette en place ce dispositif est une atteinte à la démocratie, au fait qu'une minorité peut s'opposer et agir en fonction de ce qu'elle pense. La démocratie ce n'est pas que le représentatif. Ce n'est pas voter puis laisser gérer les autres, c'est aussi agir dans l'espace public. ●



PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER SILLAM

1) Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

2) Cours Nationale du Droit d'Asile

3) Plateforme d'Accueil Des Demandeurs d'Asile

4) Point de Passage Autorisé. Officiellement, il s'agit de lutter contre le terrorisme.

Dans la réalité cela sert à empêcher les migrant-es de passer en mettant en place des check points.

5) Pour faire un don et financer ces projets vous pouvez aller sur la page <https://defendstacitoyennete.fr/>

MINEUR-ES ISOLÉ-ES ÉTRANGER-ES : SOUPÇON À TOUS LES ÉTAGES

Dans notre pays, les mineur-es privé-es pour une raison ou une autre de soutien familial doivent être pris-es en charge par les départements (dont dépend l'Aide Sociale à l'Enfance), après une décision judiciaire (du parquet ou du juge) les concernant. Or, celles et ceux-ci ont généralement beaucoup de difficultés à faire valoir leur droit à la protection, même (et les mauvaises langues diront surtout) s'ils /elles le demandent

Ceci vaut bien sûr aussi pour les mineur-es étranger-es. Entrer en contact avec les institutions *ad hoc* est très souvent long et compliqué, particulièrement dans les grandes agglomérations. Le rôle des associations comme RESF par exemple est ici déterminant.

Dès le début de sa « prise en charge » (si il/elle a la « chance » d'en bénéficier), le/la jeune étranger-e est systématiquement « évalué-e » par des travailleuses et travailleurs sociaux (de l'ASE ou de toute association mandatée) que l'on charge ainsi d'un très sale boulot d'auxiliaire de police : le but de cette évaluation en effet n'est ni plus ni moins que de déterminer si la personne est mineure ou non (auquel cas bien sûr elle ne relève plus de la protection du Conseil Départemental). Cette évaluation est établie à partir d'entretiens et au vu des documents d'identité éventuellement présentés par le/la mineur-e. Elle peut se traduire aussi par une saisine de la justice qui peut seule recourir aux fameux « tests osseux » dont la fiabilité et la propension à donner des marges d'âge systématiquement défavorables n'est plus à démontrer. Le rapport est ensuite transmis au président du Conseil Départemental qui tranche et transmet à son tour au parquet, qui prononce une ordonnance de placement ou de classement sans suite selon les cas. Dans le premier cas, le/la jeune peut alors être pris-e en charge là où il/elle se trouve ou envoyé-e dans un autre département.

Une minorité fréquemment contestée

Le jeu pour beaucoup de conseils départementaux, avec le plus souvent la complicité de l'appareil judiciaire, est de limiter autant que faire se peut l'admission à la protection de mineur-es étranger-es. Celles et ceux-ci sont ainsi considéré-es a priori comme des menteurs et menteuses et comme une « charge » (sous-entendu indue au regard d'une misère sociale qui serait authentiquement française). Dureté et malveillance des



PHOTOS: D. R.



évaluations, contestations de minorité *a posteriori* et procédures judiciaires pour « perception d'une aide indue » engagées contre les jeunes par les Conseils Départementaux sont ainsi à l'ordre du jour. On a même vu il n'y a pas si longtemps le Conseil Départemental de la Manche différencier (avant de se raviser devant le caractère inconstitutionnel de sa décision) étranger-es européen-nes et non européen-nes pour l'obtention de contrats jeunes majeur-es...

C'est cette voie de la différenciation des déshérences et de la fragilité qu'a choisi de creuser le pouvoir. Ainsi, une mission bi-partite nommée par le Premier Ministre a rendu son rapport fin février. Comme l'écrit le GISTI, « ce rapport semble privilégier le transfert de compétences des missions d'évaluation et d'hébergement d'urgence des départements vers l'État, ce qui aboutirait à un régime discriminatoire à l'égard des jeunes exilé-es. » L'État pourrait alors à loisir trier les jeunes provisoirement protégé-es et leur évaluation pourrait être prise en charge non plus par des travailleurs sociaux, mais par des personnels de la PAF ou des Préfectures qui rendraient une décision non susceptible de recours. Ce sont alors des milliers de jeunes qui seraient privé-es du droit le plus élémentaire d'un recours en justice, au nom d'un « pragmatisme » et d'une « efficacité » toutes « macroniennes ». ●

PASCAL BESUELLE



TROIS QUESTIONS À CLOTILDE BONNEMASON



➤ **École Émancipée : D'où vient le CNDH Romeurope et sur quelles spécificités repose son action ?**

Clotilde Bonnemason : Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope s'est créé en



PHOTO: D. R.

2000 à l'issue d'une recherche-action à l'initiative de Médecins du monde sur l'accès à la santé des Roms en Europe. Le Collectif réunit à ce jour 45 associations et collectifs locaux en France qui ont pour objet le soutien et la défense des personnes en situation de précarité vivant dans des situations d'habitat très dégradé (squats, bidonvilles, rue) en majorité originaires d'Europe de l'Est, Roms ou perçues comme telles. Le CNDH Romeurope s'attache à défendre l'accès au droit commun et l'effectivité des droits de ces personnes en France. Le collectif se donne aussi pour but de combattre le racisme et les discriminations vécues par les personnes Roms ou désignées Roms. Le collectif a pour rôle de rassembler des associations nationales, locales et des collectifs locaux pour les renforcer et leur permettre d'échanger. Les remontées d'informations issues du terrain permettent au collectif d'avoir une vision d'ensemble sur l'effectivité des droits et de porter les voix de ses membres auprès des instances nationales.

Pour résumer, la spécificité de Romeurope est d'être à la croisée de plusieurs problématiques : le mal-logement, le racisme anti-Rom et les politiques migratoires répressives.

➤ **ÉE : Les expulsions de bidonvilles et squats se sont multipliées en 2017 et**

les reconduites à la frontière de citoyens européens ont continué. Quels en sont les effets pour les personnes et leur insertion. Quelles alternatives pour Romeurope ?

CB : Le recensement fait par la LDH, l'ERRC (Centre européen pour les droits des Roms)

avec le soutien du CNDH Romeurope montre pour l'année 2017 que 11 309 personnes Roms ou perçues comme telles ont été expulsées de leurs lieux de vie. Cela fait 25 ans que les expulsions de bidonvilles et de squats aggravent la précarité de leurs habitant-es et tendent à les invisibiliser. Cette politique s'avère totalement inefficace car elle conduit nécessairement à la reconstitution de bidonvilles. Selon nous, il est temps d'arrêter le gaspillage d'argent public mis dans les expulsions et d'investir dans une politique de grande ampleur de résorption des bidonvilles permettant aux personnes de mener leur vie dans des conditions dignes.

Les Roumain-es sont les plus enfermés et éloigné-es parmi les citoyens européens. D'après le rapport annuel 2016 des associations qui interviennent en centre de rétention administrative, ils représentent 75 % des citoyens européens enfermés et 86 % d'entre eux sont effectivement éloignés. Les Roumain-es sont donc particulièrement ciblés et leur éloignement sert de manière assez limpide une politique du chiffre. En attestent certaines pratiques dans le Nord qui consistent pour les forces de l'ordre, à accompagner les personnes qui font l'objet d'une OQTF jusqu'à la frontière belge, puis les laisser revenir sur le territoire français. S'ajoute à cela aujourd'hui une nouvelle mesure qui menace les possibilités d'insertion des personnes :

l'interdiction de circuler sur le territoire pour une durée maximale de trois ans assortie à une OQTF, qui peut avoir des conséquences catastrophiques en termes d'accès aux droits. Cette nouvelle mesure cible déjà de manière disproportionnée ces citoyens roumains.

➤ **ÉE : Entre 7 000 et 10 000 enfants et adolescent-es sont privé-es de scolarisation. Où en est le combat contre les pratiques discriminatoires (mairies, éducation nationale ...) ?**

CB : Une large majorité des enfants et jeunes vivant en bidonvilles et en squats n'est pas scolarisée. Ce combat pour l'école est essentiel et il s'agit d'un combat commun avec de nombreux autres enfants exclus de l'école : les enfants hébergés et déplacés d'hôtels en hôtels, les mineurs isolés, que leur minorité soit reconnue ou pas.

La lutte est quotidienne pour ces enfants et leurs familles, souvent avec l'appui de militant-e-s, d'enseignant-e-s, pour continuer à scolariser leurs enfants malgré la distance, la fatigue, les expulsions et les conditions de vie difficiles. Des actions de soutien émergent un peu partout, comme à Lyon avec *Jamais sans toit*, ou bien à l'école des Accoules à Marseille où, à l'initiative de la directrice de l'école, une grande mobilisation a eu lieu en soutien à une famille expulsée de son hébergement.

À côté de ces mobilisations, le combat juridique continue : en 2016, le maire de Saint-André-Lez-Lille a été enjoint par le Tribunal administratif d'inscrire un enfant à l'école primaire. Suite à une décision de la Cour de Cassation, nous attendons que la Cour d'appel de Versailles se prononce à nouveau sur l'affaire d'une maire accusée de discrimination envers des enfants Roms non scolarisés sur sa commune. Si la discrimination était reconnue, la victoire serait historique. Le Défenseur des droits est un appui considérable par ses décisions régulières, qui condamnent les différentes pratiques abusives et discriminatoires. Néanmoins, l'enjeu principal pour permettre aux enfants d'avoir accès à l'école reste de mettre enfin tous les acteurs concernés autour d'une même table, en particulier les services de l'Éducation nationale et les collectivités qui se défaussent souvent sur les associations et les enseignant-e-s pour assurer une scolarité à ces enfants. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
BRUNO DUFOUR



PHOTO: D. R.

8 mars : Grève Internationale des Femmes

Que se passerait-il si les femmes cessaient au même moment toute activité, au travail et à la maison ? C'est le pari de la Grève internationale des femmes, lancée à nouveau cette année en réponse à la violence « sociale, légale, politique, psychologique et verbale que les femmes subissent sous différentes latitudes »⁽¹⁾ et avec un succès inédit dans nombre de pays.

Dans le sillage de #MeToo qui a mis en lumière le harcèlement et la violence sexuelle que subissent la plupart des femmes, à la fois au travail, à la maison et dans la rue, les féministes ont voulu apporter une réponse collective et combattre les conditions structurelles qui permettent cette violence machiste. Les violences que subissent les femmes ne se réduisent pas à une question privée ou domestique. Cette violence se manifeste comme une « violence économique, sociale et politique, comme des formes d'exploitation et de dépossession chaque jour plus cruelles (des licenciements à la militarisation des territoires, des conflits néo-extractivistes à l'augmentation du prix des aliments, de la criminalisation des mouvements sociaux à la criminalisation des migrations, etc.) »⁽²⁾

Grève des femmes, une vague qui s'est amplifiée

Les grèves de femmes ne sont pas une nouveauté. Un précédent s'est produit dans les années 1970 avec la grève des femmes en Islande pour l'égalité des salaires. La même chose s'est produite en 2016 en Argentine, avec le mouvement « Ni Una Menos » avec des vagues de grèves et de mobilisations massives de femmes contre les violences sexistes.

Des mouvements politiques portés par les femmes se sont multipliés : du *Czarny Protest (Black Protest)* polonais en septembre contre la nouvelle proposition de loi anti-IVG, à la *Women's March* états-unienne en janvier, en passant par la grève islandaise



contre le *gender pay gap* (écart salarial selon le genre) en octobre et les actions irlandaises contre le 8^{ème} amendement (qui interdit l'avortement en Irlande). En février, plusieurs mobilisations ont eu lieu contre la dépenalisation de la violence domestique en Russie. Le mouvement italien « *Non Una di Meno* » (inspiré du mouvement argentin « *Ni Una Menos* »), luttant contre les violences faites aux femmes et la culture patriarcale, a appelé à la grève dès le 8 mars 2017.

Grève des femmes, grève politique

La grève est une forme de lutte que les femmes ont voulu s'approprier. Considérées comme non légitimes pour appeler à la grève, elles ont lancé un défi aux syndicats et une interpellation à produire des alliances avec les luttes syndicales en cours. Le rouleau compresseur néolibéral a entraîné un déclin des luttes syndicales à l'échelle mondiale, en raison de l'attaque massive

contre les syndicats depuis les années 1970 par l'élite dirigeante mondiale. Dans ce contexte, qui a rendu les femmes plus vulnérables et limité les conquêtes et avancées obtenues, les initiatrices estiment urgent de participer à la reconquête de la grève comme arme puissante pour s'opposer aussi bien aux violences machistes qu'aux exclusions et inégalités sociales.

Un 8 mars 2018 inédit, puissant

Jamais les actions organisées à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes n'avaient été aussi fortes et de manière coordonnée sur les cinq continents. Des organisations de cinquante pays ont adhéré à l'initiative de la Grève internationale des femmes, en particulier en Espagne, Italie, Royaume-Uni, France, aux États-Unis, en Argentine, Mexique, Pérou, Brésil, en Ukraine, Russie, Pakistan, au Tchad, Sénégal...

Des centaines de milliers de personnes ont défilé dans les rues de Buenos Aires, avec, outre la revendication du droit à l'avortement, une dénonciation des politiques d'austérité.

En Espagne, une grève générale des femmes, sans précédent dans le pays, s'est traduite par des piquets de grève devant les grands magasins, des perturbations dans les transports et l'absence des présentatrices-vedettes dans les médias. Les deux principaux syndicats espagnols, UGT et CCOO, avaient été contraints à appeler à un arrêt de travail de deux heures observé par environ 5,3 millions de personnes, tandis que dix autres syndicats et mouvements sociaux avaient même appelé à une grève toute la journée.

Le succès de la grève internationale organisée le 8 mars 2018 montre qu'il s'agit d'une nouvelle vague – « l'amarce d'un embrasement, d'un déferlement capable de rendre à ces corps en marche leur cadence, de nourrir un immense feu de colère et de joie et de rêver le monde après l'effondrement. »⁽³⁾

SOPHIE ZAFARI

1) appel international à la grève des femmes ; prodemujeres.com

2) site de « *Ni Una Menos* », mouvement argentin initiateur de la Grève internationale des femmes.

3) Héloïse Husquin, « Quand le féminisme catalyse les luttes. De la *Women's March* à l'Internationale féministe », *Contretemps*, 27/09/2017.



PHOTOS: D. R.



ENTRETIEN AVEC RÉJANE SÉNAC

L'égalité : une r



Réjane Sénac.

Depuis quelques mois, la prise de conscience collective concernant les violences sexistes et sexuelles et la prégnance de la « culture du viol » semble s'accroître. Mais comme toute avancée sociétale, elle ne va pas sans contre-feux réactionnaires⁽¹⁾. Entretien avec Réjane Sénac⁽²⁾, directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po - CEVIPOF.



PHOTOS: D. R.

► **École Émancipée : Pensez-vous que le mouvement symbolisé par #MeToo va marquer un tournant dans l'histoire de l'émancipation des femmes ?**

Réjane Sénac : Il faut rappeler que chaque année, en France, plus de cent femmes sont tuées et plus de 225 000 subissent des violences physiques et sexuelles par leurs conjoints ou ex-conjoints. La société d'avant #MeToo est celle des conditions d'impossibilité de la liberté et de l'égalité dans la mesure où les individu-es sont enfermés-es dans des rôles caricaturaux et sclérosés, dans des couples dominant/dominée, actif/passive, sujet/objet.

Les mouvements #MeToo et #BalanceTonPorc marquent un moment charnière, celui de la sortie de l'impunité des violences sexuelles. J'ai une préférence pour #MeToo car sa dimension est plus explicitement politique. Ce hashtag dit clairement la solidarité dans l'expérience de la domination et de la remise en cause de la soumission.

► **ÉÉ : Une tribune parue dans le Monde et signée par cent femmes célèbres revendique pour les hommes la « liberté d'importuner » : comment analysez-vous ce texte⁽³⁾ ?**

R. S. : Les signataires de cette tribune prétendent expliquer à ceux qui dénoncent les violences sexuelles qu'elles/ils seraient les alliés du puritanisme et donc les ennemies de la liberté. Du haut de leur position sociale et médiatique, elles utilisent la sacro-sainte défense de la liberté pour anesthésier le débat en le situant sur le registre moral et non politique.

Derrière l'apparente légèreté de la défense de la drague et de la galanterie, les agressions sexuelles (qui sont des délits, rappelons-le) sont normalisées comme des « accidents » que « nos filles » devraient apprendre à vivre avec dignité, voire habileté ou stratégie, et ce dès l'enfance. Rabaisser ainsi « nos » filles, c'est aussi en creux dresser « nos » fils pour qu'ils assument leur rôle de dominants dont la force

et l'envie, posées comme naturelles, pourraient légitimement s'exprimer par la violence.

La société promue par cette tribune est celle du modèle hétéro-normatif, du dressage à la soumission, au contrôle du corps des femmes par les hommes. La fin n'est pas la liberté, qu'elle soit d'expression, de création, ou d'action. C'est la perpétuation d'un ordre où le désir et le plaisir n'ont de sens que dans le petit cadre binaire, celui où les hommes séduisent les femmes qui n'ont d'autres choix que de consentir ou de décliner avec grâce, humilité et légèreté, même si la « proposition sexuelle » les importune. Cette prétendue liberté sexuelle est soit hypocrite, soit cynique ; c'est encore et toujours celle d'une complémentarité asymétrique et d'un devoir des femmes à consentir. Rendant impensable et invivable un droit égal à choisir.

« Cela ressemble plutôt à une réhabilitation d'un ordre social à l'ancienne où les rencontres amoureuses, érotiques et sexuelles prennent la chasse pour modèle. L'affirmation selon laquelle " la pulsion sexuelle " serait " par nature offensive et sauvage " semble d'ailleurs plutôt anachronique, après cinquante ans de travaux historiques, sociologiques et anthropologiques sur la sexualité. Maintes enquêtes montrent qu'importuner les femmes constitue avant tout un rituel social par lequel des garçons et des hommes apprennent à affirmer et accomplir une forme de virilité définie par opposition à une féminité dévaluée. Quand il devient visible que de plus en plus de filles et de femmes résistent à cette partition des rôles, il n'est pas étonnant que surgissent des contre-offensives. Cette tribune s'en prend à une mobilisation soutenue par des centaines d'associations et de personnalités se définissant comme féministes et elle mobilise pour cela des arguments classiquement utilisés par les adversaires du féminisme : les " excès " du féminisme, la " haine des hommes ", la " mort de l'érotisme ", le " totalitarisme ", etc. » Juliette Rennes⁽⁴⁾

Réalité à inventer



► ÉÉ : Liberté et égalité sont-elles contradictoires ?

R. S. : Il est révélateur que, dans cette tribune, la liberté et l'égalité soient posées comme contradictoires alors que l'égalité est la condition de la liberté. Pour être libre, il faut être un sujet égal, émancipé de la maîtrise par un plus fort ou un plus légitime que soi. Nous serons toutes et tous libres sexuellement quand nous serons toutes et tous des individu-es sujets de désir et de

plaisir à part entière. Pour cela, il faut penser et construire une société où les individu-es ne sont pas assigné-es à une authenticité du fait de leurs identifications à des identités de groupe, qu'elles soient associées à un sexe, à une religion, à une culture plus ou moins racialisée, à une classe sociale...

► ÉÉ : Comment construire cette société plus égalitaire⁽⁵⁾ ?

R. S. : Le mythe de la complémentarité des sexes et des « races » a justifié la domination sociale au nom du respect pragmatique et rationnel de l'ordre naturel. Aussi bien l'antiracisme que le féminisme sont fondés sur la remise en cause de ce déterminisme naturel et sur la lecture critique des inégalités comme constructions sociales injustes. Notre ordre politique contemporain repose encore sur des catégorisations à la fois expressions et vectrices de hiérarchisation.

L'horizon d'émancipation est de s'imaginer, et d'imaginer l'autre, comme un-e semblable. Dans cette liberté de non-domination, en écho à l'argument de Condorcet pour le droit de vote des femmes, ou bien aucun-e individu-e n'a de véritables droits, ou tous et toutes ont les mêmes. Cela ne signifie pas qu'il faille appréhender l'égalité comme un principe idéalisé et éthéré. Les différences de situation doivent en effet être prises en compte pour éviter de reproduire des discriminations structurelles s'exprimant de manière directe ou indirecte. C'est à cette condition que la mise en place de mesures d'actions ou discriminations positives, quel que soit le secteur de politique publique (des « réseaux d'éducation prioritaires plus » aux lois instaurant un quota sexué pour partager les postes à responsabilité), participera à la déconstruction de l'ordre inégalitaire. Les principes de justification de ces mesures sont déterminants, car si ces mesures sont appliquées au nom de la performance de la mixité, et non de la remise en cause des différenciations jugées illégitimes, elles contribueront à renaturaliser les hiérarchies sociales et politiques dans une inclusion sous conditions. Il s'agit pour reprendre l'expression

de Geneviève Fraisse d'« habiter la contradiction » suivante : continuer à mesurer les inégalités en prenant en compte les catégories héritées des dominations pour tendre vers une égalité qui dépasse ces mêmes catégories. L'utopie réaliste que je défends est celle de donner à chacun-e la possibilité d'être reconnu-e et de vivre comme un-e semblable sans que la pluralité humaine ne se décline en singularisations aliénantes.

À la manière des procès en sorcellerie analysés par Armelle Le Bras-Chopard, les procès en excès de féminisme, dont la « tribune des 100 », expriment la peur d'une société où l'égalité ne serait plus un mythe structurant, mais une réalité à inventer et à vivre ensemble en passant par la porte étroite de la lucidité et de la cohérence. L'enjeu est, comme nous y invite Monique Wittig, de nous émanciper d'une économie politique hétéronormée qui, en faisant de nous des femmes et des hommes, nous empêche d'être des individu-es libres et/car égaux. On ne naît/n'est pas homme ou femme, on le devient, il est temps de nous donner les moyens de devenir des semblables. Ne nous libérez pas, l'égalité va s'en charger ! ●



PROPOS RECUEILLIS PAR
CÉCILE ROPITEAUX

« Depuis les années 1970, les luttes contre le sexisme se situent dans la continuité de celles pour l'émancipation sexuelle : lutter pour disposer librement de son corps implique de s'attaquer aux pratiques de violence, de coercition, de domination qui entravent cette liberté ». **Juliette Rennes**

« Le corps est historique, le corps est social, l'amour se fait aussi avec les gestes et les mots d'une époque et d'un temps ». **Michelle Perrot⁽⁶⁾**

« Les normes de genre changent. Ce qui est désirable, ou pas, n'est pas inscrit dans une nature éternelle, mais dans une histoire politique du désir ». **Eric Fassin**

1) Voir également le dossier d'Acrimed sur la responsabilité des médias :

<http://www.acrimed.org/>

2) Dernier ouvrage : *Les non-frères au pays de l'égalité*, Presses de Sciences Po, 2017.

3) Cf. la tribune « Ne nous libérez pas, l'égalité va s'en charger » :

<https://www.nouveau-magazine-litteraire.com/idees/ne-nous-lib%C3%A9rez-pas-1%C3%A9galit%C3%A9-va-sen-charger>

4) <https://www.nouveau-magazine-litteraire.com/idees/-cette-tribune-r%C3%A9habilite-un-ordre-social-%C3%A0-lancienne>

5) Voir le grand entretien au Nouveau Magazine Littéraire :

<https://www.nouveau-magazine-litteraire.com/idees/-lenjeu-est-que-chacun-puisse-simaginer-comme-un-semblable>

6) <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/les-revolutions-sexuelles-sont-elles-le-moteur-de-lhistoire>



La Chine, puissance mondiale

Choses vues et sues

Arrivée à Pékin – Beijing, la capitale du Nord –, la première impression restera vivante tout au long du séjour.

Le nombre. De gens, de voitures... Les périphériques embouteillés dès les premières heures du matin et, évidemment, le smog, le brouillard qui empêche le soleil d'éclairer complètement la ville. Des touristes chinois-es envahissant la place Tiananmen à la veille du 19^e congrès du PCC (Parti Communiste Chinois) où le mausolée de Mao occupe un territoire gigantesque contre toute la tradition chinoise. Les anciennes portes de l'entrée de la ville restent figées dans une éternité curieuse. La grande avenue où les chars ont tiré sur les manifestant-es fait encore son effet. Les touristes occidentaux sont très minoritaires et les Chinois sont encore étonnés d'en voir et veulent réaliser un selfie – une manie très mode en Chine pour les citoyen-es – avec eux. Les enfants regardent, avec une curiosité amusée, ces humains bizarres venus d'ailleurs. Pour le moins, l'occidental ne passe pas inaperçu.

Les vieux, lorsqu'ils entendent parler français, s'arrêtent pour faire le panégyrique... du général de Gaulle qui a reconnu la Chine populaire. Ils se plaignent aussi de la montée profonde des inégalités, de la place des nouveaux riches à qui tout est permis et regrettent le temps de Mao, vu comme le temps de l'égalité dans la pauvreté.

La deuxième grande impression dans ces villes mégapoles que sont Pékin ou

Shanghai, c'est le mélange de modernisme et de survivance de traditions. Lao-Tseu, Confucius, si l'on en croit nos guides, restent plus des références que la « pensée Xi Li Ping » inscrite désormais dans la Constitution après le congrès du PCC, chose inédite dans la Chine d'après Mao et structurée par Deng Tsiao Ping. Les mythes de la Chine ancienne restent vivaces dans un environnement marqué par la corruption où seul compte le poids en argent.

Pékin est en train de se transformer.⁽¹⁾ Les ruelles disparaissent. Les maisons carrées sont rachetées par les nouveaux riches. La spéculation immobilière a battu son plein, appauvrissant la grande majorité de la population. Si l'extrême pauvreté (vivre avec moins de 1 dollar par jour) a reculé fortement, les inégalités ont continué de progresser et de manière visible.

À Shanghai, dans le quartier des affaires – en fait le centre financier – où les tours succèdent aux tours, l'impression est étrange. Certaines constructions et des aménagements peuvent laisser croire que le voyageur se trouve à New York plus qu'en Chine. Même les manières de s'habiller sont semblables.

La crise du 15 août 2015, au cours de laquelle la Bourse de Shanghai a chuté violemment, semblait oubliée en ce mois d'octobre 2017. Depuis le 5 février 2018, le coup de semonce est clair : l'augmentation des taux de l'intérêt venant des

États-Unis mettra fin à la politique de l'argent facile et à la spéculation sans risque. Comme dans tous les pays développés, la Banque centrale de Chine a créé massivement de la monnaie, baissé les taux de l'intérêt pour différer l'entrée dans la crise financière. Ce temps-là est en train de se refermer. La crise, en Chine, sera à la fois financière et économique. La surproduction menace et se signifie depuis quelques années par une baisse sensible de la croissance. Au lieu des 12 % enregistrés avant 2008, le taux de croissance tourne autour de 6,5 % avec une légère progression en 2017.

La Route de la Soie

Xi Li Ping est à la fois secrétaire général du PCC, président de la Commission militaire centrale et Président désormais à vie. Il a changé la Constitution pour abroger l'article qui limitait à deux mandats la présidence, une limitation imposée par Deng, secrétaire général du PCC après la mort de Mao. C'est Deng qui a lancé les grandes réformes structurelles pour imposer une forme de capitalisme et la victoire de la privatisation comme idéologie.

Xi, quant à lui, a écarté tous ses opposants sous le prétexte de lutter contre la corruption. Or, la corruption est présente dans toutes les sphères de la société. La construction du TGV a été permise par la corruption. Sans elle, pas de TGV et beaucoup de réalisations sont soumises à la même règle.

Il faudrait rompre avec le pouvoir dictatorial et mettre en œuvre des formes



démocratiques. Pour le moment, non seulement ce n'est pas à l'ordre du jour mais les capitalistes ont besoin d'un pouvoir apparemment fort pour sécuriser leurs investissements. Apple a récemment accepté les oukases du PCC en élargissant la surveillance des relations entre internautes pour préserver ses parts de marché. En Chine, Google est interdit en faveur d'un moteur de recherches chinois impossible à maîtriser pour un occidental qui ne possède pas les rudiments des idéogrammes. Il n'est pas sûr, pourtant, que ce renforcement des menaces de sanctions réussisse à faire taire les aspirations démocratiques des jeunes générations.

La Chine n'a pas de système de protection sociale. Après la révolution, en 1949, la santé, l'éducation... étaient gratuits. Aujourd'hui, tout est payant. La génération des cinquantenaires doit faire face aux études de l'enfant et des soins nécessaires pour les parents. Les couples ont souvent au moins deux emplois et travaillent quasiment tous les jours de la semaine. L'enfant, qui reste seul lorsque les deux parents travaillent le week-end, est surveillé par un système à distance via le I-Pad. Si on élargit ce système, on aura une idée de la manière dont les autorités ont renforcé la surveillance de la population.

Pour se marier, il faut que le garçon ait un appartement et, dans certains cas, une voiture. Les familles, suivant une tradition ancestrale, « vendent » leur enfant dans des parcs en brandissant des pancartes comme des petites annonces vantant les mérites de leur progéniture et mettant en avant des critères comme la voiture ou le lieu d'habitation. Les filles résistent, même si elles acceptent de rencontrer le futur qui devient très rapidement un ex futur marié.

Ce mélange entre tradition et modernité se retrouve dans le grand projet, dit de « La Route de la Soie » lancé en 2013 par Xi Li Ping.

Ces grands travaux d'infrastructure, ferroviaires et routiers surtout, veulent,

suivant une logique héritée de Keynes, d'abord lutter contre la surproduction en offrant aux entreprises du Bâtiment travaux publics (BTP) des débouchés, ensuite s'assurer des approvisionnements en matières premières dont le pays a besoin, enfin renouer avec un passé prestigieux en sautant vers le futur. Cette nouvelle Route de la Soie coûterait 1000 milliards de dollars et a comme objectif de façonner la mondialisation à la mode chinoise qui passerait par l'internationalisation de la monnaie chinoise, le renminbi (RMB pour les marchés financiers). Renforcer le rôle dans les échanges internationaux de cette monnaie – les Chinois ne connaissent que le Yuan – donnerait à la Chine une place plus impor-



tante dans la division internationale du travail. La Chine accorde des prêts à ses partenaires en RMB et se sert en même temps des institutions financière dont elle est à l'initiative, « La Nouvelle banque de développement » (NDB) et « La banque asiatique d'investissement dans les infrastructures » (AIIB).⁽²⁾

La place de la Chine dans ce nouveau visage de la mondialisation

« Selon le FMI, la Chine réalise 17,3 % du PIB mondial exprimé en parité de pouvoir d'achat, contre 15,8 % pour les États-Unis. »⁽³⁾ La Chine est présente sur tous les continents pour assurer ses approvisionnements et augmenter ses débouchés.

La crise de 2007-2008 a changé ses priorités. Elle ne peut plus tableur simplement sur une croissance tirée par les exportations. Les États-Unis connaissent une baisse de leur marché final dans la conjoncture de « Great Recession » qui a suivi la faillite de Lehmann Brothers. Les dirigeants chinois ont compris qu'il leur fallait changer de modèle de développement en favorisant l'augmentation du

marché intérieur, en laissant faire les grèves dans des entreprises aux capitaux étrangers ainsi que les hausses de salaire. La baisse du coût du travail n'est plus la seule variable. La compétitivité des entreprises à capitaux non chinois s'en est ressentie et une partie a désinvesti, abandonnant le terrain.

C'est une transformation profonde que ce changement de paradigme et elle demandera du temps. Vraisemblablement, pour que cette nouvelle donne s'impose, il faudra d'abord une crise de surproduction. La politique de grands travaux ne pourra qu'atténuer l'arrivée de cette crise. 2018 sera l'année de tous les tournants. La crise financière est en train de s'inscrire dans le paysage mondial. Rappelons que l'acte 1 intervient en août 2007 avec comme déclencheur la crise des subprimes et commence aux États-Unis, l'acte 2 touche l'Europe avec la crise de l'euro et la spéculation contre les dettes publiques de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, l'acte 3 touche la Chine avec les chutes de Bourses, surtout

celle de Shanghai, un élargissement géographique continu. Cet acte 3 n'est pas terminé. La crise a été reportée par l'intervention de toutes les banques centrales mais les doses ne peuvent plus être augmentées, sinon c'est l'overdose. Du coup, la fin de ces politiques monétaires pourrait se traduire par la crise financière ouverte et une récession d'autant plus probable que la hausse de la croissance est relativement faible.

Et cette crise pourrait partir de Chine... ●

NICOLAS BÉNIÈS

1) Voir l'article de Brice Pedroletti, « Le chantier pharaonique du nouveau Pékin », *Le Monde* daté du 27 février 2018.

La population de Pékin devrait se stabiliser autour de 23 millions de résidents en 2020.

La chasse est ouverte contre les « migrants » de l'intérieur, ceux qui quittent les campagnes en espérant vivre mieux à la ville.

A la sortie des villes, des tours sont construites en pleine campagne. On a l'impression de lire un San Antonio. Dans une de ses dernières enquêtes, on voyait des routes entières se construire en une nuit, en Chine.

2) Voir l'article de Yann Mens, *Alternatives Économiques* février 2018,

« Nouvelle route de la soie : la Chine aux commandes »

3) « Grand Atlas 2018 », sous la direction de Frank Tétard, *Courrier international/France Info/Autrement*, p. 90, le titre de l'article :

« La Chine, première économie mondiale ».

L'autre visage de l'Argentine

Lors des 26 derniers mois, le gouvernement de Mauricio Macri a réussi à installer la peur, en criminalisant les luttes sociales et en emprisonnant des syndicalistes, des étudiant-es et des militant-es, ce qui rappelle la période de la dictature militaire (1976-1983). Une peur qui, à cause des décisions imprévisibles d'une justice à la botte du pouvoir et de la violence couverte par la ministre de la Sécurité, Patricia Bullich, est une peur d'État. Les gens ont peur de penser différemment, de protester, de perdre leur emploi, leurs biens, leur liberté, leur vie.



Mauricio Macri.

Le gouvernement *Cambiamos-Union civique radicale* a également un bilan négatif sur les plans économique, politique, social et institutionnel. Le pays a connu une régression inimaginable en termes de dette extérieure, de déficit fiscal et commercial. En parallèle, on assiste à des détentions arbitraires et des assassinats, à la persécution des opposant-es, au silence imposé aux voix et aux médias alternatifs, à la création d'un gigantesque appareil de propagande officielle, à la corruption par évasion fiscale et conflits d'intérêts à tous les niveaux du pouvoir exécutif, à commencer par le président lui-même, la vice-présidente, la majorité des ministres et les entrepreneurs proches du pouvoir.

Les personnes ayant voté pour *Cambiamos* portent une responsabilité importante car c'est en leur nom que le gouvernement conduit ces actions néfastes qui affectent toute la société. Or, c'est une lourde responsabilité civique de protéger les garanties démocratiques retrouvées au prix d'énormes sacrifices il y a à peine 34 ans.

Le double visage de l'État « démocratique »

Juges nommés par décret, opposants en prison, négationnisme, tortionnaires en liberté... Les divers dénis de démocratie de la part de Macri sont très nombreux et ne laissent pas de surprendre. La formule



« *Mémoire, Vérité et Justice* »⁽¹⁾ semble oubliée en ce moment où l'Amérique latine recommence à vivre à fleur de peau les persécutions politiques. Nos jeunes démocraties recommencent à être maltraitées par des élites corrompues qui font feu de tout bois pour rester éloigné-es des règles élémentaires de la démocratie et de la justice. L'annulation de fait de la loi sur les médias, la légalisation de la répression, le harcèlement des juges et des procureurs dissidents font partie d'une stratégie qui fragilise la démocratie. Assassinats, menaces, prison, l'avenir des manifestants n'est pas prometteur, ni dans la Patagonie australe où Santiago Maldonado et Rafael Nahuel ont été tués, ni dans l'altiplano où Milagro Sala est emprisonnée.

La situation est plus ou moins la suivante : d'un côté de la faille forgée insidieusement



depuis 2008 par les médias dominants, est apparue une haine irrationnelle du « populisme » et un sentiment implicite d'impunité ; de l'autre, l'indignation, le malaise, l'impuissance et la peur augmentent. La prison préventive généralisée contre des fonctionnaires du gouvernement précédent, suite à des procès d'une légitimité douteuse, sans enquêtes et sans sentences fermes, entraîne ni plus ni moins que la détention arbitraire de personnes innocentes aux yeux de la Constitution, jusqu'à ce que la justice démontre le contraire. On viole ainsi à la légère une garantie fondamentale de l'État de droit. Comme le dénoncent tous les organismes liés aux droits de l'homme « *une chasse à l'homme politique sans précédent en démocratie est lancée* ».

En économie, l'histoire semble se répéter

Macri, arrivé au pouvoir en décembre 2015, a procédé à une dévaluation importante et l'inflation s'est envolée. Tous les indicateurs sont entrés dans le rouge avec un coup d'arrêt notable de l'économie. Le gouvernement a diffusé l'idée que les « bonnes



nouvelles », surtout le contrôle de l'inflation, arriveraient au deuxième semestre 2016. Mais l'année s'est achevée avec 40 % d'inflation et une forte récession. Fin 2017, l'Argentine connaissait une inflation de 24,8 %, soit 46 % de plus que les prévisions. Personne n'a vu arriver les « bonnes nouvelles », ni les entrepreneurs, ni les commerçants, ni les artisans, ni les ouvriers, ni les retraités, ni les syndicats, ni les petits producteurs.

Mais cette construction médiatique a été suffisante pour gagner les élections parlementaires de mi-mandat. Lors des élections d'octobre 2017, l'alliance au gouvernement a été validée en récoltant 42 % des voix alors que les forces de l'opposition se présentaient en ordre dispersé : division des péronistes et faible représentation de la gauche, bien qu'elle ait présenté une liste unitaire, le Front de Gauche.

Le gouvernement l'a emporté dans 15 circonscriptions sur 24, ce qui a été présenté comme un triomphe sans appel. Il a décidé de montrer sa force avec des réformes du travail et des impôts.

Avec une énergie renouvelée, le président a accéléré le passage en force de son projet. Tout comme en décembre 2015 il avait ordonné de payer en un temps record les « fonds vautours », de dévaluer la monnaie, d'en finir avec les taxes à l'exportation de produits agricoles, à l'exception du soja, dont le taux est passé de 35 à 30 % des exportations agricoles, multipliant le déficit fiscal, générant un cataclysme inflationniste et un cycle de double endettement interne et externe à la rapidité inédite. Toutes ces

mesures, absolument toutes, ont favorisé les intérêts des grandes entreprises au dépens des travailleurs, des retraité-es, des handicapé-es, des bénéficiaires de l'allocation universelle et des plans sociaux, déjà durement frappé-es par l'augmentation des prix des aliments, des médicaments, du combustible et les incroyables hausses des prix de l'électricité, de l'eau et du gaz.

Comment obtenir le vote par le Congrès de tels projets anti-populaires étant donné la présence de divers groupes d'opposition ? Facilement en fait, grâce aux capacités dissuasives d'un objet contondant dont ils se vantent et qu'ils nomment par euphémisme « dialogue » : tours de vis, menaces, extorsion, mises au placard et « argent Banelco » (synonyme de corruption), « une proposition que vous ne pouvez pas rejeter ». Personne n'échappe à la force de sa persuasion : gouverneurs, députés, sénateurs, juges, syndicalistes, médias. Le recours régulier à des jugements politiques contre les magistrat-es qui ne sont pas dans la ligne, la persécution flagrante de la procureure générale (qui a fini par démissionner), les coups et les balles en caoutchouc contre les grévistes, les arrestations à la volée de manifestant-es ensuite jugé-es et condamné-es, le spectacles d'ancien-nes fonctionnaires arrêté-es à l'aube et conduit-es en prison menotté-es,



MATHILDE GUILLAUME - LIBÉRATION

constituent évidemment des arguments qui visent à réduire à néant les velléités d'opposition des élu-es et de la population en général.

Pendant ce temps, le gouvernement agit comme s'il était en campagne électorale permanente : publicité constante, enquêtes et mesures quotidiennes de l'état de l'opinion publique, qui expliquent en grande partie les annonces et les contre-annonces, caractéristiques de cette politique où on lance des ballons d'essais quitte à faire marche arrière. Ces coûts de campagne sont financés

par le budget de la Nation.

Il ne reste à la population, qui ne peut plus avoir confiance ni en la justice, ni en ses élu-es intimidé-es qui ne respectent pas leur mandat, que la voie de la protestation collective comme instrument de défense de ses droits les plus élémentaires. Cela a donné lieu à des mobilisations énormes qui ont démontré leur efficacité pour bloquer, ou du moins retarder, l'application de la loi « 2 X 1 » qui aurait dû permettre de libérer des assassins de la dictature condamnés.

Mobilisations

Le 21 février, s'est déroulée la première mobilisation d'organisations sociales et syndicales contre la politique économique de *Cambiamos* et contre sa loi Travail, (*reajuste laboral*) avec la participation de salarié-es de différents secteurs affecté-es par les licenciements ces deux dernières années. On a comptabilisé environ 400 000 personnes sur l'avenue 9 de Julio de Buenos Aires. Ces mêmes acteurs/actrices ont massivement protesté contre les politiques économiques du gouvernement, avec une grève nationale des fonctionnaires, l'ouverture de soupes populaires et des mobilisations un peu partout dans le pays.

Ce n'est pas la première fois que, dans l'histoire des luttes ouvrières en Argentine, les bureaucraties syndicales de différentes tendances du péronisme se divisent et sont débordées par les pressions de leurs bases, comme lors de la manifestation du 21 février. On assiste à un nouveau processus de crise entre les directions de la Confédération Générale du Travail et des secteurs de la construction qui ont appuyé Macri, sans appeler à la mobilisation. D'autres, comme la Centrale des travailleurs d'Argentine et les secteurs de la banque, des camionneurs et des enseignants vont se réunir pour réfléchir à la marche à suivre et approfondir la stratégie de mobilisation, et ce avec l'appui de la gauche et des mouvements sociaux. ●

OSCAR BASUALDO

PS : depuis l'écriture de cet article, il y a eu la manifestation monstre de 500 000 femmes le 8 mars avec une très forte tonalité anti gouvernementale.

1) Ce slogan historique, né avec le mouvement des Mères de la Place de Mai durant les premières années de la dernière dictature militaire en Argentine (1976-1983), a été repris comme étendard revendicatif par les organismes de droits de l'homme durant tout le processus de condamnation des militaires et reste en vigueur lors de chaque nouvelle mobilisation dans le pays.

Il y a 50 ans commençait le joli mois de Mai 1968. Depuis, le débat n'a pas cessé sur sa signification et son apport. Nous poursuivons notre réflexion dans ce numéro, et ce jusqu'en juillet.

Il y a 50 ans : le joli mois de Mai

PHOTO : GILLES CARON



Depuis le début de l'année, les médias commencent à célébrer le cinquantième anniversaire de mai 1968. Pour parler de cette grève puissante, historique, qui fut à deux doigts de renverser l'ordre gaulliste alors triomphant, nous avons droit à l'habituel défilé de repentis, d'anciens combattants ralliés depuis longtemps au néolibéralisme allant de plateaux télé en studios de radios déverser le récit glorieux de leur jeunesse envolée et désormais aussi lointaine que leurs idéaux de jadis. Aucun d'entre eux ne rappelle que ce mois de lutte vient de loin, qu'il a permis l'irruption sur le devant de la scène d'une jeunesse et d'une classe ouvrière rétives à une société de consommation présentée comme l'horizon indispensable de leur temps. Aucun ne dit clairement que cette plus grande grève générale de l'histoire de France a, un temps, mis à l'ordre du jour la construction d'une société socialiste débarrassée de toutes les formes de domination.

La France s'ennuie ?

Bien mal inspiré, le journaliste Viançon-Pontet écrit dans le *Monde* du 15 mars 1968 son fameux article « la France s'ennuie ». Longtemps présenté comme visionnaire, ce texte n'a en réalité rien compris de ce qui travaille le pays en profondeur.

Un temps tétanisé par le coup de force gaulliste de 1958, le mouvement social a commencé à relever la tête depuis la grande grève des mineurs en 1963. La création d'une jeune CFDT combative et le pacte d'unité d'action avec la CGT, en pleine déglaciation stalinienne, signé en 1966, installent un climat social combatif, préparant le terrain au mouvement de 1968. La mobilisation massive contre les ordonnances sur la Sécurité sociale en 1967, les multiples luttes pour l'amélioration des conditions de travail et la hausse des salaires dans une France alors en pleine croissance économique témoignent d'un climat qui n'est pas à l'ennui mais à l'offensive. Ces combats sectoriels cherchent encore la voie de l'unité qui viendra bientôt.

La jeunesse est la flamme de la Révolution

Cette ébullition du monde du travail ne s'arrête pas aux portes des Universités et des lycées qui connaissent une massification très importante avec l'arrivée sur leurs bancs de la génération du Baby-Boom. Mal préparée, cette massification, qui ne s'accompagne d'aucune réelle démocratisation, porte en elle les germes d'une future explosion, d'autant plus que la rigidité des règlements et la verticalité autoritaire de ces institutions ne sont plus acceptées par les nouvelles générations.

La jeunesse militante est très minoritaire mais les courants trotskistes (les JCR ont été créés en 1966) et maoïstes (UJCML) ont commencé à s'implanter bien que pâtissant encore de la prééminence des Étudiants communistes.

Les mobilisations contre la guerre du Vietnam entretiennent la flamme contestatrice de toute une frange de cette jeunesse politisée. L'UNEF est alors en crise. Elle est déchirée par des vifs débats internes et son influence est en perte de vitesse. Elle n'a, à la veille de Mai 68, plus de président. C'est son vice-président Jacques Sauvageot, étudiant à Dijon et militant de l'organisation de jeunesse du PSU, qui en assure la direction de fait.

L'étincelle qui allume la plaine vient de la fac de Nanterre. Récemment ouverte, cette université compte en son sein une active minorité gauchiste en pointe dans la dénonciation de la guerre du Vietnam. Elle fait souffler un grand air de liberté sur le campus. Le 22 mars 1968, une assemblée générale se tient à Nanterre et vote l'occupation des locaux pour protester contre l'arrestation de jeunes militant-es dans une manifestation anti-impérialiste qui s'est tenue deux jours auparavant.

En réponse à cette forme de lutte nouvelle, le doyen de l'Université suspend les cours mais les jeunes activistes, qui ont obtenu la libération de leurs camarades, loin de baisser les bras, organisent des débats et des AG tout au long du mois d'avril. Ce climat de contestation entraîne une vive réaction officielle. Plu-



ART POPULAIRE



sieurs leaders du Mouvement du 22 Mars sont convoqués devant un conseil de discipline entraînant aussitôt un élargissement du mouvement en direction de la Sorbonne.

Le 3 mai, en soutien à ceux de Nanterre, la vénérable fac parisienne est occupée. L'intervention musclée de la police qui évacue les 500 jeunes et la fermeture de l'établissement mettent le feu aux poudres. Des manifestations quotidiennes, de plus en plus massives éclatent à partir du 6 mai. Dans la nuit du 10 au 11 mai, de violents affrontements ont lieu dans le Quartier latin. Les jeunes dressent des barricades pour riposter aux charges de CRS et aux arrestations qui pleuvent.

Un mouvement de solidarité et de sympathie émerge alors dans la société, chez les enseignant-es et dans la classe ouvrière.

Sentant la situation lui échapper, le Premier ministre Georges Pompidou ordonne la réouverture des facs le 11 mai. La Sorbonne est aussitôt occupée, les slogans révolutionnaires, anti-autoritaires y fleurissent au rythme d'AG survoltées où les étudiant-es posent les jalons d'une autre société.

La grève s'étend comme une trainée de poudre

La CGT, très largement premier syndicat du pays et alors dans l'orbite du PCF, se montre dans un premier temps réservée face à un mouvement qu'elle ne contrôle pas. Instinctivement méfiante devant les groupes étudiants perçus comme petit-bourgeois, la confédération prend cependant position contre la répression et appelle, avec la CFDT, plus en phase avec les jeunes contestataires, l'UNEF, la FEN et FO, à une grande manifestation unitaire de protestation contre les violences policières le 13 mai. Près de 250 000 personnes manifestent à Paris.

La grève démarre dans la foulée aux usines Sud Aviation près de Nantes. Sans aucun mot d'ordre, à la manière de Juin 1936, la grève se diffuse très vite et les occupations d'usines joyeuses et combatives se multiplient. Des professions aussi peu mobilisées habituellement que les vendeuses des grands magasins parisiens entrent dans le mouvement avec détermination. La rivière est sortie de son lit.

De Gaulle, en voyage en Roumanie, ne prend pas tout de suite la mesure du climat révolutionnaire. Dès le 21 mai, et alors que le mouvement prend une ampleur inédite et inégalée, de premières négociations débutent néanmoins sous l'égide de Pompidou. Les intellectuels entrent aussi dans la danse et ap-

portent leur soutien aux étudiant-es et aux salarié-es.

Le 27 mai, les accords de Grenelle sont conclus. Le texte, fruit d'un rapport de force exceptionnel avec près de 9 millions de salarié-es en grève (plus de 4 millions seront en grève trois semaines, plus de 2 millions durant un mois), prévoit une hausse générali-

sée des salaires (dont celle du SMIG de 35 %) et la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. Georges Séguy, jeune secrétaire général de la CGT, va présenter ces conclusions aux ouvrier-es de Renault-Billancourt en grève qui rejettent ce qu'ils considèrent comme de maigres avancées. Tout est alors possible.



ART POPULAIRE

Un pouvoir à cueillir

Alors que de Gaulle est dépassé par les événements, aucune force n'est en mesure d'offrir une issue politique à la lutte. Le 27 mai, la gauche non communiste (PSU, FEN, UNEF, CFDT) organise un meeting à Charléty et semble vouloir s'en remettre au modéré Mendès France tandis que le PCF, alors dominant à gauche, ne paraît guère pressé de cueillir un pouvoir qui lui tend pourtant les bras. Les communistes défilent le 29 mai pour ré-

clamer un vague « gouvernement populaire ». L'extrême gauche est, quant à elle, trop faible pour offrir un débouché de masse aux travailleurs/euses.

De Gaulle quitte alors le pays et va consulter le général Massu en Allemagne sans que l'on sache quelles étaient ses réelles intentions. Le 30, il annonce la dissolution de l'Assemblée nationale et, dans la foulée, un défilé de soutien au pouvoir en place déferle sur les Champs-Élysées avec à sa tête André Malraux. Le vent a tourné.

La décrue du mouvement s'amorce début juin mais la répression continue. Gilles Tautin, lycéen maoïste, meurt noyé le 10 juin dans la Seine près des usines Renault de Flins tandis que deux ouvriers de Peugeot à Sochaux sont tués le 11 juin au matin.

Le pari de la dissolution de l'Assemblée nationale fait par De Gaulle est cependant gagné. La droite triomphe lors des législatives des 23 et 30 juin.

Mai ... si !

Achévé sur un constat d'échec le mouvement de 1968 a cependant engrangé de nombreux acquis et entretenu pour au moins dix ans un climat de lutte (Lip, le Larzac, les comités de soldats...) sans précédent.

Maintes fois enterrée, euphémisée, accusée de tous les maux, la grande grève de Mai 68 inquiète toujours les puissants qui tentent d'en réduire la portée pour en faire un simple défouloir de jeunes en mal de sensations fortes. ●

JULIEN GUERIN (77)



PHOTO - STFAEP

Le 27 mai 1968, Georges Séguy, secrétaire général de la CGT (à droite), premier ministre Georges Pompidou (à gauche) et le secrétaire d'État à l'emploi Jacques Chirac (au centre).

Nantes pointe avancée : la CGT y est minoritaire, FO est animée par des anarcho-syndicalistes et des militants révolutionnaires. Très rapidement un Comité central de grève composé de responsables syndicaux se met en place. Il s'installe à l'Hôtel de ville. Il est relayé par des comités dans les quartiers, organise le ravitaillement, la distribution de l'essence, des consultations gratuites dans les dispensaires, les actes d'état civil. Le préfet se barricade dans la préfecture, la police ne se montre plus. Du 24 au 31 mai, il était permis, à Nantes, de croire que tout était possible. C'est le retournement national avec la manifestation gaulliste du 30 mai qui fait réapparaître le maire et oblige le Comité central de grève à évacuer l'Hôtel de ville.

Cruel crépuscule de la peine de mort

Jérôme Carrein est l'assassin d'une petite fille de 10 ans à Palluel, bourgade sans histoire du Nord de la France. Pour ce crime, Carrein a été condamné à mort et exécuté en 1977. L'un des derniers en France. La guillotine n'a servi ensuite qu'une dernière fois, quelques mois plus tard. Cette affaire est méconnue. À son époque, elle n'avait suscité que bien peu d'intérêt. Elle est pourtant cruellement emblématique d'une époque.

Carrein était certes un meurtrier d'enfant. Patrick Henry l'était aussi et pourtant il avait échappé à la peine de mort une quinzaine de jours avant le procès de Carrein.

La défense de ce dernier pouvait faire valoir nombre d'arguments dont n'avait pu se prévaloir celle de Henry : son meurtre avait incontestablement un caractère impulsif, effectué sous l'emprise de l'alcool, il n'avait aucun mobile crapuleux et s'apparentait surtout à un suicide social fait par un homme malmené par la vie.

Luc Briand nous restitue avec intelligence et érudition la logique de ce procès qui ne laissait aucune chance à Carrein. Nombre de magistrats en effet souhaitaient revenir sur ce que semblait signifier l'acquiescement de Henry : l'impossibilité désormais de condamner qui que ce soit à la guillotine puisqu'un criminel aussi détestable que lui y avait échappé. Henry était aussi un tueur d'enfant, mais il avait agi à froid, ayant prémédité son acte. Après avoir kidnappé sa victime, il avait tenté d'extorquer de l'argent aux parents de manière particulièrement cynique alors que l'enfant était mort. Interviewé par une chaîne de télé, il avait même réclamé sur le ton de l'évidence la peine de mort pour l'auteur du crime... Bref, il correspondait exactement au type de criminels auquel semblait réservé le châtement suprême, en raison de « *la réulsion que suscitait la personnalité du condamné* ».

Une véritable « renaissance » de la peine de mort

C'est un terrible paradoxe que celui de ces quelques mois qui sont ceux du « crépuscule de la peine de mort en France ». Suite au procès Henry, les cours d'assises semblent prises d'une frénésie de condamnations à la peine capitale. Le recours à la guillotine semblait pourtant voué à la disparition progressive tant les condamnations tendaient à se raréfier. Le succès de la plaidoirie de Robert Badinter, axé sur l'inhumanité

de la peine de mort a eu paradoxalement pour effet de provoquer une véritable « renaissance » de la peine de mort. C'est l'abolition de 1981 qui a interrompu cette funèbre tendance.

Les condamnés non encore exécutés voient alors tous leur peine commuée en détention à perpétuité. Carrein, lui, n'a pas eu cette « chance ».

L'affaire Carrein montre aussi que la peine de mort est restée marquée du sceau de l'injustice sociale jusqu'aux derniers moments.

Les pauvres, tel Carrein, et les étrangers en furent bien davantage les victimes que d'autres mieux lotis, malgré quelques notables exceptions qui permettaient de prétendre en toute bonne conscience que la « Veuve » ne connaissait guère les distinctions sociales.

Luc Briand, qui est aussi magistrat, utilise toute sa connaissance du système judiciaire pour restituer cet emballement judiciaire mortifère.

Celui-ci nous apparaît aujourd'hui

bien anachronique. Le récit de l'exécution finale est glaçant. Vaincu, Carrein s'est conformé dans ses derniers instants à ce que l'institution judiciaire attendait de lui car l'exécution capitale, ainsi que l'a montré l'historienne Ann Carol dans un essai récent,⁽¹⁾ requiert du condamné sa pleine acceptation. Ce fut le cas. Carrein, sidéré, se laissa mener docilement à la mort et son exécution fut sans histoire, ainsi que le commente un de ses exécuteurs retrouvé par l'auteur. Une exécution encore ordinaire en somme. ●



STÉPHANE MOULAIN

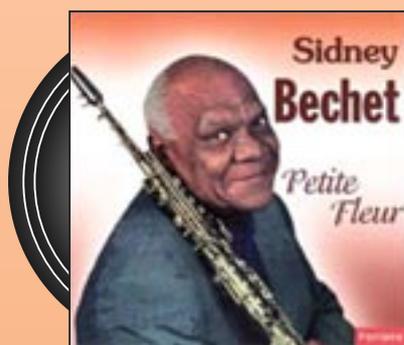
✓ Luc Briand, *La revanche de la guillotine* (Plein Jour), 17 euros.

1) Ann Carol, *Au pied de l'échafaud*, Belin, 2017.

Sidney Bechet ! Rien que le nom du clarinettiste/saxophoniste soprano évoque des souvenirs, des chansons. « Petite fleur » bien sûr, chantée à la fois par Mouloudji et Henri Salvador, « Petite fleur » qui avait pénétré dans tous les foyers. Partout, au moins un 45 tours de Sidney sinon un 33 tours, souvent le même. Comme si le mot avait été donné. Étrange, cette place d'un créole de la Nouvelle-Orléans dans la mémoire de la culture française.

Ce coffret de deux CD, le deuxième consacré à Bechet, qui couvre les années 1944-1958 et comporte des chefs d'œuvre comme des compositions que Bechet s'attribue (« Les Oignons » notamment) ou celles qu'il compose et sur lesquelles seront ajoutées quelques paroles comme « Premier Bal » ou « As-tu le cafard ? ».

Invité par Charles Delaunay au 3^e Festival international de jazz à Paris en mai 1949, il remporte un succès mérité. Il faudra bien des démarches pour faire lever l'interdiction du territoire français, prononcée depuis sa condamnation à 15 mois de prison en 1928. Il fera alors 9 mois et y attrapera ses cheveux blancs.



Ce coffret nous fait voyager.

New York pour les enregistrements pour Blue Note en 1944. « Blue Horizon » est un chef d'œuvre de la clarinette de Sidney et il ouvre le coffret. Toujours à New York, pour « Kings Records », il est à son zénith, prenant en mains toutes les séances. Bechet a enregistré l'équivalent de 5 CD. On en trouve ici quelques traces.

Paris pour Vogue et le groupe de Claude Luter obligé de travailler portes closes pour répondre aux désirs du maître. Pas facile. Le résultat est à la hauteur.

Enfin Boston pour le club « Storyville » tenu

par le pianiste George Wein, organisateur des premiers festivals à Newport. En compagnie du tromboniste Vic Dickenson, Sidney fait encore la preuve qu'il fait partie des génies de cette musique.

N'hésitez pas, entrez dans la danse. Sidney reste inaltérable. L'écouter donne envie de l'écouter encore.

Mémoire encore pour Bobby Jaspard



Bobby Jaspard est un cas à part qui mérite d'être entendu encore et encore.

Une voix singulière que celle de ce Wallon né à Liège le 20 février 1926 et mort 37 ans plus tard à l'hôpital Bellevue de New York.

Bobby fait des études de chimie et découvre le jazz via « Boplicity » par le nonet de Miles Davis. Le 25 cm futur s'intitulera « Birth of the Cool » pour en préciser la nouveauté. A l'époque, en 1949, cette formation mixte – Noirs et Blancs – ne remportera aucun succès. Il faudra attendre 1954 et la publication du 25 cm sus-nommé. Bobby participe aux « Jazz Groupe de Paris » de André Hodeir. « Paradoxe », composé par Hodeir, sera une tentative de musique de jazz dodécaphonique.

Influencé par Stan Getz, sa sonorité prendra de l'ampleur et il sera un des grands flûtistes du jazz. Il voudra faire carrière à New York où il sera bien reçu mais pas reconnu. Toujours à l'affût de nouveautés, il construira des groupes avec le batteur Elvin Jones.

Un aventurier comme les aime le jazz et que le show biz s'ingénie à détruire... L'abus de stupéfiants aura raison de sa santé. Jaspard n'a jamais été reconnu comme une des incarnations du jazz. Il est temps de l'écouter. Entrez. Ce coffret vous permet de le découvrir. ●

NICOLAS BÉNÏÈS

Immortelle Antigone

C'est le propre des mythes de pouvoir sans cesse être le support de nouvelles créations, l'objet de réinterprétations, comme autant de preuves d'une inépuisable capacité à nous parler, encore. Incontestablement, Antigone est de ceux-là⁽¹⁾. Il n'en reste pas moins que réécrire son histoire après tant d'autres, plus de deux millénaires après Sophocle, reste une véritable gageure.

C'est pourquoi il convient de saluer le magnifique album que nous offrent les éditions La Ville Brûle.

Le texte de Yann Liotard campe admirablement cette haute figure de révolte féminine : « C'était une fille qui ne se laissait pas faire. Elle osait, dans un monde d'hommes, être elle-même et marcher le front haut. »

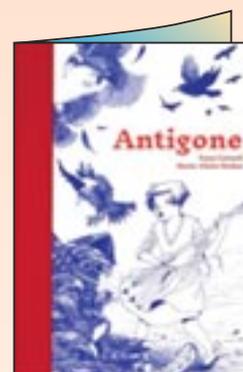
Racontée comme une fable intemporelle mais féministe, dans une langue épurée et ferme mais volontiers doucement lyrique, l'histoire est portée par les illustrations foisonnantes de Marie-Claire Redon, dans un univers fantastique saisissant, mais dont les codes graphiques semblent subvertis par le traitement du personnage d'Antigone, campée en jeune fille déterminée portant cheveux coupés à la garçonne et robe légère. La linéarité de l'intrigue est régulièrement interrompue par un chœur de souris, qui, à la mode antique, commente l'action et exprime les sentiments des spectateurs.

Antigone évolue dans un univers bien noir, sa famille est telle « un arbre tortueux, plein de nœuds, de branches pourries et dont les feuilles en forme de griffes violentaient les plus tendres esprits. » Sa révolte coule de source pour qui veut vivre libre et le livre se veut une invite à la conjuguer au présent. Un magnifique album pour l'édification des plus jeunes et jusqu'aux collégiens. ●

STÉPHANE MOULAIN

✓ Yann Liotard, Marie-Claire Redon, Antigone (La Ville Brûle), 17,5 euros.

1) Sur la figure, parfois controversée, d'Antigone, voir aussi le dossier du Nouveau magazine littéraire (n° 2 de février 2018).



NE DITES PLUS AREVA !

Au terme d'une faillite financière de plus de 5 milliards d'euros, le groupe Areva, propriété de l'État français, a finalement été scindé en plusieurs entités. Un changement de nom et une opération de communication tentent de dissimuler un scandale d'État majeur.

Pour tourner la page, l'État français a donc mis fin au « modèle intégré » cher à Anne Lauvergeon. Les deux entités dont la fusion, en 2001, avaient donné naissance au groupe Areva, ont repris leur indépendance. D'un côté Framatome, pour la construction de centrales, est devenu une filiale d'EDF. De l'autre, ce qui s'appelait autrefois la Cogema (production et traitement de l'uranium et des déchets nucléaires) a été rebaptisé du joli nom d'« Orano » le 23 janvier dernier. Officiellement, les « difficultés » qu'Areva a connues s'expliquent par le contre-coup de la catastrophe de Fukushima sur le marché du nucléaire, ainsi que par les déboires que connaît la construction de ses réacteurs EPR, dont les coûts et les délais ne finissent pas d'exploser, en raison des malfaçons qui se succèdent. Les journalistes évoquent parfois aussi pudiquement des « investissements hasardeux » pour qualifier un scandale qui n'est pas sans rapeller l'affaire Elf.

Les affaires africaines d'Areva

Petit retour en arrière. En 2006-2007, l'optimisme des dirigeants d'Areva est au plus haut. Le groupe envisage de doubler sa production d'uranium et de vendre ses EPR à toute la planète. Il fait l'acquisition d'Uramin, une « junior » canadienne qui possède des permis miniers en Afrique du Sud, en Namibie et en Centrafrique. Le prix et les conditions de la transaction suscitent la surprise... et la stupeur quand on découvre quelques années plus tard que les gisements sont en réalité sans valeur. Or, tout indique aujourd'hui (cf. notamment les enquêtes de Martine Orange de *Médiapart*) que c'est en toute connaissance de cause qu'un petit groupe au sein d'Areva a piloté cette opération désastreuse sous la direction d'Anne Lauvergeon, sur la base de documents tronqués. Plus surprenant encore, on a délibérément laissé la valeur d'Uramin enfler artificiellement à la bourse de Toronto avant d'en faire l'acquisition pour 1,8 milliards d'euros, au lieu de 300 millions quelques mois plus tôt. Si l'on ajoute un bon milliard d'investissements ultérieurs pour donner le change sur la valeur des mines acquises, on atteint la somme de 3 milliards d'euros partis en fumée. Mais pas pour tout le monde.

Commissions et rétro-commissions

Si l'on en croit une enquête du journal sud africain *Mail & Guardian*, corroborée par d'autres sources, l'achat d'Uramin aurait

en fait servi à dissimuler une gigantesque opération de corruption pour obtenir le marché de la construction des centrales nucléaires (plusieurs dizaines de milliards d'euros en perspective) qui était alors en discussion avec le président Thabo Mbeki. Sauf que ce dernier a été poussé à la démission quelques mois plus tard et remplacé par Jacob Zuma... et que la question des centrales sud-africaines n'est toujours pas tranchée. Cette opération aurait également abrité des rétro-commissions à destination des réseaux politiques français.

Parmi les motifs qui ont conduit à la levée de l'immunité diplomatique du député Patrick Balkany en 2015, figure notamment une somme de 5 millions de dollars, qui pourrait être liée au rôle de « facilitateur » que ce dernier a joué en Centrafrique pour débloquer le dossier Uramin et qui alimente des soupçons de commissions occultes. Balkany affirme avoir agi à titre gracieux... Le dossier est désormais sur le bureau des magistrats qui enquêtent sur la falsification des comptes de l'entreprise et sur l'hypothèse d'une affaire de corruption. Plusieurs mises en examen ont été prononcées.

Une affaire d'État

Mais certains journalistes et enquêteurs s'interrogent. Balkany pouvait-il œuvrer pour son propre compte ? On sait qu'il jouait le rôle d'émissaire officieux de Nicolas Sarkozy pour les affaires africaines, bénéficiant même d'un passeport diplomatique quand ce dernier sera élu président. Les conditions de l'acquisition d'Uramin ont été secrètement finalisées entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2007, en quasi vacance du pouvoir. Difficile d'imaginer qu'une transaction de cette envergure ait pu être menée à l'abri du regard des autorités de contrôle du groupe, sans le feu vert de personnalités haut placées... Un candidat donné gagnant de l'élection présidentielle, par exemple ?

Pas sûr que la justice française, qui n'est pas toujours très regardante sur les affaires franco-africaines, pousse l'enquête jusqu'à vérifier cette hypothèse, à supposer qu'elle en ait les moyens matériels. Ce qui est certain en revanche, c'est que la volonté du gouvernement de relancer l'activité d'Areva sous un autre nom aboutira aux mêmes catastrophes sociales, écologiques et financières, en France comme en Afrique. ●

RAPHAËL GRANVAUD

